

Sahel : Ce qui a changé

Rapport de suivi de la Coalition citoyenne
pour le Sahel

— Juin 2022 —



À propos de la Coalition citoyenne pour le Sahel

La Coalition citoyenne pour le Sahel est une alliance informelle de plusieurs dizaines d'organisations de la société civile sahélienne et ouest africaine, soutenues par des ONG internationales, dont l'objectif est de convaincre les gouvernements d'adopter une nouvelle approche au Sahel qui permette de mieux protéger les populations civiles. La Coalition citoyenne a été lancée en juillet 2020, avec la publication des Piliers citoyens, les quatre priorités qui devraient orienter toute réponse à la crise au Sahel. Elle a présenté en avril 2021 une série de recommandations pour mettre en œuvre cette réponse renouvelée, dans le rapport « Sahel : ce qui doit changer – Pour une nouvelle approche centrée sur les besoins des populations ».

Pour en savoir sur la Coalition citoyenne pour le Sahel : sahelpeoplescoalition.org

Liste des organisations soutenant ce rapport

Organisations de la société civile sahélienne

Burkina Faso

- Association Nodde Nooto (A2N)
- Association pour la Promotion Féminine de Gaoua (APFG)
- Centre pour la Gouvernance Démocratique au Burkina Faso (CGD)
- Collectif contre l'Impunité et la Stigmatisation des Communautés (CISC)
- Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)
- Organisation pour de Nouvelles Initiatives en Développement et Santé (ONIDS)
- Union Fraternelle des Croyants de Dori (UFC-Dori)
- West Africa Network for Peacebuilding (WANEP - Burkina Faso)

Mali

- Action Mopti
- Association des Juristes Maliennes (AJM)
- Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH)
- Coordination des Associations des Femmes de l'Azawad (CAFA)
- DONIBLOG
- Eveil
- Institut Malien de Recherche Action pour la Paix (IMRAP)
- Observatoire Citoyen sur la Gouvernance et la Sécurité pour le Sahel (OCGS)
- Women in Law and Development (WILDAF)

Niger

- Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH)
- Agir au Sahel
- Alliance pour la Paix et la Sécurité (APAISE-Niger)
- Réseau Nigérien pour la Gestion Non Violente des Conflits (RE-GENOVICO)
- Réseau Panafricain pour la Paix, la Démocratie et le Développement (REPPAD)
- West Africa Network for Peacebuilding (WANEP - Niger)

Organisations régionales

- African Security Sector Network (ASSN)
- Afrikajom Center
- Institute for Security Studies (ISS)
- Observatoire Kisal
- Réseau de Réflexion Stratégique sur la Sécurité au Sahel (2R3S)
- Wathi, Think Tank citoyen de l'Afrique de l'Ouest

Organisations internationales qui soutiennent la Coalition citoyenne

- CARE International
- CCFD-Terre Solidaire
- Center for Civilians in Conflict (CIVIC)
- Cordaid
- Fédération internationale des droits humains (FIDH)
- Fokus Sahel
- Global Centre for the Responsibility to Protect (GCR2P)
- Human Rights Watch (HRW)
- Humanité & Inclusion – Handicap International (HI)
- Médecins du Monde (MDM)
- Norwegian Refugee Council (NRC)
- Oxfam international
- Plan International
- Première Urgence Internationale (PUI)
- Saferworld
- Save the Children
- Search for Common Ground (SFCG)
- Secours Islamique France
- SOS Faim Luxembourg
- Terre des Hommes Lausanne

Recherches pour le rapport réalisées par :



GLOBAL CENTRE
FOR THE RESPONSIBILITY
TO PROTECT



CONSEIL NORVÉGIEN
POUR LES RÉFUGIÉS



OXFAM

NRC et Oxfam ont contribué au chapitre humanitaire. Rédaction du rapport coordonnée par Crisis Action.

Avec le soutien de :



Table des matières

Synthèse	4
Méthodologie	7
Liste des acronymes	7
1. Pilier 1 : Placer la protection des civils au cœur de la réponse à la crise au Sahel	8
Indicateur 1 : Nombre d'attaques contre les civils	8
Ce qui a changé entre 2020 et 2022	8
Comment améliorer la situation ?	13
Indicateur 2 : Mécanisme de suivi des dommages causés aux civils	13
Ce qui a changé entre 2020 et 2022	13
Comment améliorer la situation ?	14
2. Pilier 2 : Appuyer des stratégies politiques pour résoudre la crise de gouvernance au Sahel	15
Indicateur 3 : Dialogue avec tous les acteurs de la crise	15
Ce qui a changé entre 2020 et 2022	15
Comment améliorer la situation ?	16
Indicateur 4 : Transparence dans les budgets de la défense	17
Ce qui a changé entre 2020 et 2022	17
Comment améliorer la situation ?	18
3. Pilier 3 : Répondre aux urgences humanitaires	19
Indicateur 5 : Financement humanitaire	19
Ce qui a changé entre 2020 et 2022	19
Comment améliorer la situation ?	21
Indicateur 6 : Assurer l'accès humanitaire	22
Ce qui a changé entre 2020 et 2022	22
Comment améliorer la situation ?	25
4. Pilier 4: Lutter contre l'impunité	26
Indicateur 7 : Tolérance zéro pour les violations des droits humains commises par les forces de défense et de sécurité	26
La situation actuelle	26
Ce qui doit changer	28
Indicateur 8 : Renforcement des capacités et des ressources des systèmes judiciaires	29
La situation actuelle	29
Ce qui doit changer	30
Recommandations	31
Notes	32

Synthèse

La Coalition citoyenne pour le Sahel s'est formée en juillet 2020 en réaction à la dramatique aggravation de l'insécurité au Mali et au Burkina Faso, pour appeler à la transformation radicale de la réponse à la crise dans la région ouest-africaine, où une stratégie du tout-militaire a longtemps été privilégiée par les gouvernements.

Les dizaines d'organisations de la société civile sahélienne et ouest-africaine qui composent la Coalition citoyenne pour le Sahel ont présenté, en avril 2021, dans le rapport « Sahel : ce qui doit changer », une feuille de route claire pour une nouvelle approche axée autour de quatre priorités, les « Piliers citoyens » que sont la protection des civils, la gouvernance, l'urgence humanitaire et la lutte contre l'impunité. Des indicateurs spécifiques permettant de mesurer les progrès ont alors été identifiés, accompagnés de recommandations concrètes.

Un peu plus d'un an plus tard, le présent rapport de suivi « Sahel : ce qui a changé » analyse les changements enregistrés, sur la base des mêmes indicateurs. Ce rapport propose des solutions pour répondre plus efficacement à des défis qui ne sont pas seulement d'ordre sécuritaire, mais relèvent également d'une profonde crise institutionnelle, politique, sociale et humanitaire qui frappe les trois pays du centre du Sahel et commence à s'étendre dans toute la sous-région.

Depuis avril 2021, le centre du Sahel a connu de nombreux bouleversements. Un gouvernement de transition en a remplacé un autre au Mali. Un président élu a été renversé, au Burkina Faso. Une vaste redistribution de la présence internationale est en cours, marquée par le redéploiement des forces française Barkhane et européenne Takuba du Mali vers le Niger notamment, la suspension des missions de formation de l'Union européenne et la diversification des partenariats internationaux dans le domaine de la défense, illustré par le recours, au Mali, à du personnel militaire russe. Parallèlement, des engagements nouveaux ont été annoncés par les États sahéliens sur la protection des civils, le respect des droits fondamentaux et la lutte contre l'impunité.

Mais qu'est-ce qui a changé pour les populations de la région ? Le « sursaut civil », annoncé au sommet de N'Djaména en février 2021, devait déboucher sur un renforcement de l'État de droit, une lutte plus efficace contre la corruption et l'impunité, une gouvernance plus transparente et inclusive. Ce sursaut civil a-t-il permis une baisse du nombre de vies perdues, une inversion de la courbe des violences basées sur le genre, le retour des millions de personnes qui ont fui l'insécurité, une moindre anxiété face au prochain repas, un meilleur accès à la justice pour les victimes ? La réponse, malheureusement, n'est pas un oui franc et massif comme les Sahéliens étaient en droit de l'espérer.

Avec ce rapport de suivi, la Coalition citoyenne pour le Sahel, comme elle s'y était engagée :

1. **Analyse ce qui a changé pour les civils depuis l'année 2020**, période de référence du rapport « Sahel : ce qui doit changer », sur la base de données fiables.
2. **Mesure les progrès réalisés** sur chacun des 8 indicateurs de référence identifiés comme critiques pour mettre en œuvre une nouvelle réponse à la crise qui permette de protéger plus efficacement les populations.
3. **Formule des recommandations mises à jour** à l'attention des décideurs sahéliens et de leurs partenaires internationaux.

Le rapport révèle un certain nombre d'avancées depuis 2020, dans le sens d'une approche davantage centrée sur les besoins des populations, notamment en termes de dialogue politique et de lutte contre l'impunité. L'option militaire reste cependant privilégiée au Mali, au Burkina Faso et au Niger, où l'on observe une intensification des opérations de « neutralisation des terroristes », au détriment des investissements nécessaires dans la consolidation de la paix, la fourniture des services de base, l'accès à la justice et la refondation de la gouvernance. La poursuite de stratégies essentiellement sécuritaires ne parvient pas à mieux protéger les populations civiles, qui continuent de perdre leur vie, leurs maisons, leurs moyens de subsistance, leurs écoles, en trop grand nombre. La spirale de la violence contribue à miner davantage la confiance des populations dans l'État et la fragile cohésion sociale de pays dont la vulnérabilité est accentuée par les dérèglements climatiques et l'envolée du cours mondial des céréales suite à la guerre en Ukraine. La longue liste des massacres de civils attribués à de multiples acteurs armés, pour lesquels justice n'a toujours pas été rendue, devrait sonner comme un vibrant appel à la mobilisation générale pour mettre en œuvre les recommandations de la Coalition citoyenne pour le Sahel.

SAHEL : CE QUI A CHANGÉ

Principaux enseignements du rapport de suivi¹

Protection des civils (pilier citoyen #1)



Chaque jour, 8 civils ont été tués en moyenne entre avril 2021 et mars 2022 dans des exactions dans les trois pays du Sahel central (Mali, Burkina Faso, Niger).



Le nombre de civils tués par les groupes armés dits extrémistes a doublé en un an, malgré l'intensification des opérations militaires par les autorités des trois pays.



Les décès de civils ou suspects non armés attribués à des membres des forces de défense et de sécurité (FDS) ont chuté de 71% en 2021, avant de repartir dramatiquement à la hausse dans les trois pays au début de 2022.

Urgences humanitaires (pilier citoyen #3)



Le nombre de personnes réfugiées et déplacées internes au Sahel central a augmenté de 35% entre 2020 et 2022 ; près de 10 millions de personnes sont menacées de crise alimentaire (+61% par rapport à juin-août 2021).



Fin 2021, les besoins humanitaires pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger (1,7 milliard de dollars) n'étaient financés en moyenne qu'à 43%, contre 61% fin 2020 (pour des besoins évalués à 1,4 milliard de dollars).



Les ONG nationales et locales n'ont reçu que 0,4% des financements humanitaires en 2021, très loin de l'objectif de 25% fixé en 2016 pour promouvoir la localisation de l'aide afin de rendre les réponses humanitaires plus proches des populations affectées.

Stratégie politique et gouvernance (pilier citoyen #2)



La négociation et le dialogue comme solution politique à la crise sont de plus en plus sérieusement envisagés comme une option complémentaire, voire indissociable de l'intervention armée.



La lutte contre la corruption a été érigée en priorité par les autorités des trois pays du Sahel central, où les enquêtes sur des détournements de fonds dans le secteur de la défense ont progressé. Cependant, le risque d'instrumentalisation de procédures judiciaires a été constaté dans les trois pays.

Lutte contre l'impunité (pilier citoyen #4)



Plusieurs étapes judiciaires symboliques ont été franchies depuis avril 2021 dans la reddition de comptes pour les crimes commis contre les populations civiles au Sahel. Mais l'accès à la justice pour les victimes de violations graves de droits humains reste entravé par un manque de moyens humains, matériels et financiers, ainsi que par une volonté politique défailante.



L'impunité pour les violations graves perpétrées par les forces de défense et de sécurité (FDS) continue à prévaloir (notamment au Burkina Faso où le statut des forces spéciales créées en 2021 leur garantit une immunité totale), minant la confiance des populations dans leurs institutions.

REMERCIEMENTS

La Coalition citoyenne pour le Sahel remercie chaleureusement l'artiste Kalidou Kassé pour l'illustration de couverture (reproduction de son œuvre « La main de l'espoir »). Merci également à Noha Mouzannar pour la conception et la mise en page ; Abdoul Lamine Kamara pour la traduction en anglais ; et Khady Aidara pour la relecture. Les images ont été généreusement fournies par le Centre diocésain de communication de Ouahigouya (Burkina Faso), Oxfam International, Médecins du Monde, et CARE International. Remerciements à ACLED (The Armed Conflict Location & Event Data Project) pour l'utilisation des données de victimes civiles.



Ce rapport est dédié à la mémoire de Victor Ouedraogo (1985-2022), directeur du Centre diocésain de communication de Ouahigouya (Burkina Faso), membre fondateur de la Coalition citoyenne pour le Sahel.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

Les enseignements de ce rapport de suivi démontrent à nouveau l'urgente nécessité d'adopter une nouvelle approche pour répondre à la crise au Sahel, face à l'échec des stratégies mises en œuvre par les gouvernements à mieux protéger les populations civiles. Si ce constat établi de longue date par la société civile est aujourd'hui de plus en plus largement partagé par les décideurs, il ne s'est pas encore traduit par l'adoption de nouvelles pratiques. Pour aider les gouvernements sahéliens et leurs soutiens internationaux à passer de la parole aux actes, la Coalition citoyenne pour le Sahel présente une série de recommandations mises à jour pour mettre en œuvre effectivement une réponse plus efficace centrée sur les besoins des populations. Ainsi, parmi ses recommandations, la Coalition citoyenne pour le Sahel :

Protection des civils

- Réitère son appel à tous les acteurs présents au Sahel à placer la protection des populations civiles et de leurs biens au cœur de leurs opérations et de leurs stratégies nationales de sécurité, avec une vigilance particulière pour les populations les plus vulnérables, notamment les enfants et les femmes.
- Appelle à intégrer, dès la phase de planification des opérations militaires, des objectifs précis d'impact positif attendu sur les populations civiles. L'impact des opérations militaires ne devrait pas être mesuré par le seul décompte des combattants « neutralisés ».

Urgences humanitaires

- Demande aux bailleurs internationaux de financer au moins 80% des plans de réponse humanitaire d'ici décembre 2022, sans détourner l'attention portée au Sahel en raison d'autres crises ; ainsi que de privilégier la localisation de l'aide en s'assurant que, d'ici décembre 2022, au moins 25% des financements humanitaires aillent directement aux ONG et associations nationales et locales sous forme de financements flexibles, pluriannuels, aux procédures simplifiées.
- Encourage les acteurs présents au Sahel à continuer à renforcer les mécanismes de coordination civilo-militaire ; à démontrer une volonté politique de permettre aux humanitaires de négocier l'accès humanitaire avec toutes les parties aux conflits ; à veiller à ce que les politiques et législations anti-terroristes n'aient pas d'impact négatif sur l'aide et l'espace humanitaire, et à prévoir des mesures d'exemptions humanitaires lorsque cela s'avère nécessaire.

Dialogue politique

- Partant du constat qu'une réponse uniquement militaire est vouée à l'échec, encourage les gouvernements du Sahel central à poursuivre la politique de soutien aux initiatives locales de règlement des conflits en lui donnant un cadre national cohérent afin que les accords locaux servent de base à un règlement global des conflits, dans la lignée de l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes », en aidant à les inscrire dans une approche régionale, en étroite collaboration avec la CEDEAO.

Invite les partenaires internationaux à ne pas entraver les projets politiques de résolution des conflits par le dialogue formulés et portés par les États sahéliens, lorsque ces efforts s'inscrivent dans des démarches inclusives intégrant de multiples acteurs.

Impunité zéro

- Encourage les acteurs présents au Sahel à reconnaître publiquement que l'impunité des responsables d'exactions fragilise la confiance dans l'État et favorise le recrutement par des groupes armés.
- Demande aux autorités sahéliennes de traduire en actes la volonté affichée de lutter contre l'impunité, en accélérant la conclusion des enquêtes sur les massacres les plus emblématiques, notamment ceux d'Inatès (Niger), de Djibo (Burkina Faso) et d'Ogossagou (Mali).
- Demande aux autorités burkinabè de réviser l'article 10 du statut des forces spéciales pour le rendre conforme aux obligations internationales du pays et aux engagements de ses dirigeants en faveur de la lutte contre l'impunité.
- Réclame que soient rendus publics, en toute transparence, la nature des accords encadrant le déploiement de forces étrangères, et le statut des forces, afin de pouvoir établir les responsabilités en cas de violations graves contre des populations civiles.

Ce rapport de suivi de la Coalition citoyenne pour le Sahel se veut donc une feuille de route proposée par la société civile sahélienne, dans l'objectif d'engager un dialogue constructif avec les autorités nationales, partenaires internationaux et institutions multilatérales, dont l'Union africaine et la CEDEAO, afin de faire de la protection des populations civiles la priorité effective des interventions au Sahel, condition essentielle pour restaurer la confiance dans l'État et stabiliser la région, en se basant sur les recommandations de la Coalition citoyenne.

Méthodologie

En avril 2021, la Coalition citoyenne pour le Sahel appelait à une nouvelle approche pour répondre à la crise dans la région et présentait, dans le rapport « Sahel : ce qui doit changer », une série de recommandations concrètes pour la mettre en œuvre, se référant à des indicateurs précis, basés sur des données mesurables.

Un an plus tard, la Coalition citoyenne, comme elle s’y était engagée, mesure les progrès réalisés sur chacun des indicateurs de référence et formule des recommandations mises à jour à l’attention des décideurs sahéliens et de leurs partenaires internationaux.

Ce rapport de suivi se concentre sur les trois pays les plus durement touchés par la crise au Sahel : le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Sauf indication contraire, les données citées ne portent que sur ces trois pays du Centre du Sahel.

Le rapport de suivi se base sur des recherches originales et collecte de données² menées par l’African Security Sector Network (ASSN), l’Association malienne des droits de l’Homme (AMDH), l’Association nigérienne de défense des droits de l’Homme (ANDDH) – pour les piliers 1 à 4 –, le Global Center for the Responsibility to Protect (GCR2P) – pour le pilier 1 –, le Norwegian Refugee Council (NRC) et Oxfam – pour le pilier 3. Il a été développé et finalisé grâce aux contributions et révisions de l’ensemble des membres de la Coalition citoyenne.

Les recherches et entretiens menés par les membres de la Coalition citoyenne se sont déroulés dans un contexte préoccupant de rétrécissement de l’espace civique dans chacun des trois pays du centre du Sahel, sur fond d’insécurité, qui a rendu plus difficile l’accès aux sources.

La terminologie utilisée dans ce rapport au sujet des groupes armés non-étatiques distingue d’une part **les groupes armés dits « extrémistes »** (présentés par certains acteurs comme « groupes terroristes », « djihadistes » ou « groupes armés islamistes »), d’autre part **des groupes dits d’autodéfense** à base communautaire, ainsi qu’une troisième catégorie de groupes armés non identifiés, parfois aussi qualifiés de groupes criminels.

Les chiffres de victimes civiles analysés dans le chapitre 1 sont en partie basés sur les données d’ACLED (The Armed Conflict Location and Event Data Project), recueillies selon une méthodologie de collecte de données issues du terrain, soumises à des mécanismes de vérification permettant de trianguler, recouper et vérifier les informations transmises³.

Le rapport se présente en quatre chapitres correspondant aux quatre Piliers citoyens : protection des civils ; stratégie politique qui s’attaque aux causes profondes de la crise ; urgence humanitaire ; lutte contre l’impunité. Il rend compte des changements observés entre 2020 et 2022 pour chacun des huit indicateurs sélectionnés dans le rapport d’avril 2021 (2 indicateurs par pilier). Ces indicateurs n’ont pas vocation à couvrir l’ensemble de la problématique de chaque pilier mais plutôt à guider l’action des gouvernements vers un domaine d’intervention spécifique jugé crucial pour opérationnaliser la nouvelle approche centrée sur les populations proposée par la Coalition citoyenne.

Les huit indicateurs sont :

1. Nombre d’attaques contre les civils (*Pilier citoyen 1*)
2. Mécanismes de suivi, au sein des forces de défense et de sécurité, des dommages causés aux civils (*Pilier citoyen 1*)
3. Dialogue avec tous les acteurs de la crise (*Pilier citoyen 2*)
4. Transparence dans les budgets de la défense (*Pilier citoyen 2*)
5. Financement humanitaire à la hauteur, dans les temps et adapté aux besoins (*Pilier citoyen 3*)
6. Assurer l’accès humanitaire (*Pilier citoyen 3*)
7. Tolérance zéro pour les abus commis par les forces de défense et de sécurité (*Pilier citoyen 4*)
8. Renforcement des capacités et des ressources des systèmes judiciaires (*Pilier citoyen 4*)

LISTE DES ACRONYMES

ACLED	The Armed Conflict Location & Event Data Project
BSIAT	Brigade spéciale des investigations anti terroristes du Burkina Faso
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
CIMIC	Interventions civiles menées par les militaires
CMCoord	Réunions de la coordination civilo-militaire
CNDH	Commission nationale des droits de l’Homme
DIH	Droit international humanitaire
EHA/WASH	Eau hygiène assainissement / Water Sanitation and Hygiene
EUCAP Sahel Mali	Mission de soutien aux capacités de sécurité intérieure maliennes
EUTM	Mission de formation de l’Union européenne au Mali
FAMa	Forces armées maliennes
FC-G5 Sahel	Force conjointe du G5-Sahel (Groupe de 5 États du Sahel comprenant la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad)
FDS	Forces de défense et de sécurité
GANE	Groupe armé non-étatique

HCNUDH/OHCHR	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’Homme / Office of the High Commissioner for Human Rights
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MISAD	Mécanisme d’identification, de suivi et d’analyse des dommages aux civils
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PJS	Pôle judiciaire spécialisé dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (Niger)
PJS	Pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme (Burkina Faso)
PJS	Pôle judiciaire spécialisé pour le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (Mali)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
QIPs	Quick Impact Projects (Projets à impact rapide)
SOP	Procédures opérationnelles
VBG	Violences basées sur le genre
VDP	Volontaires pour la défense de la patrie (Burkina Faso)

1.

PLACER LA PROTECTION DES CIVILS AU COEUR DE

INDICATEUR 1 : NOMBRE D'ATTAQUES CONTRE LES CIVILS

CE QUI A CHANGÉ ENTRE 2020 ET 2022

PILIER CITOYEN N°1

Faire de la protection des civils et de la sécurité humaine la priorité stratégique de toute intervention au Sahel.

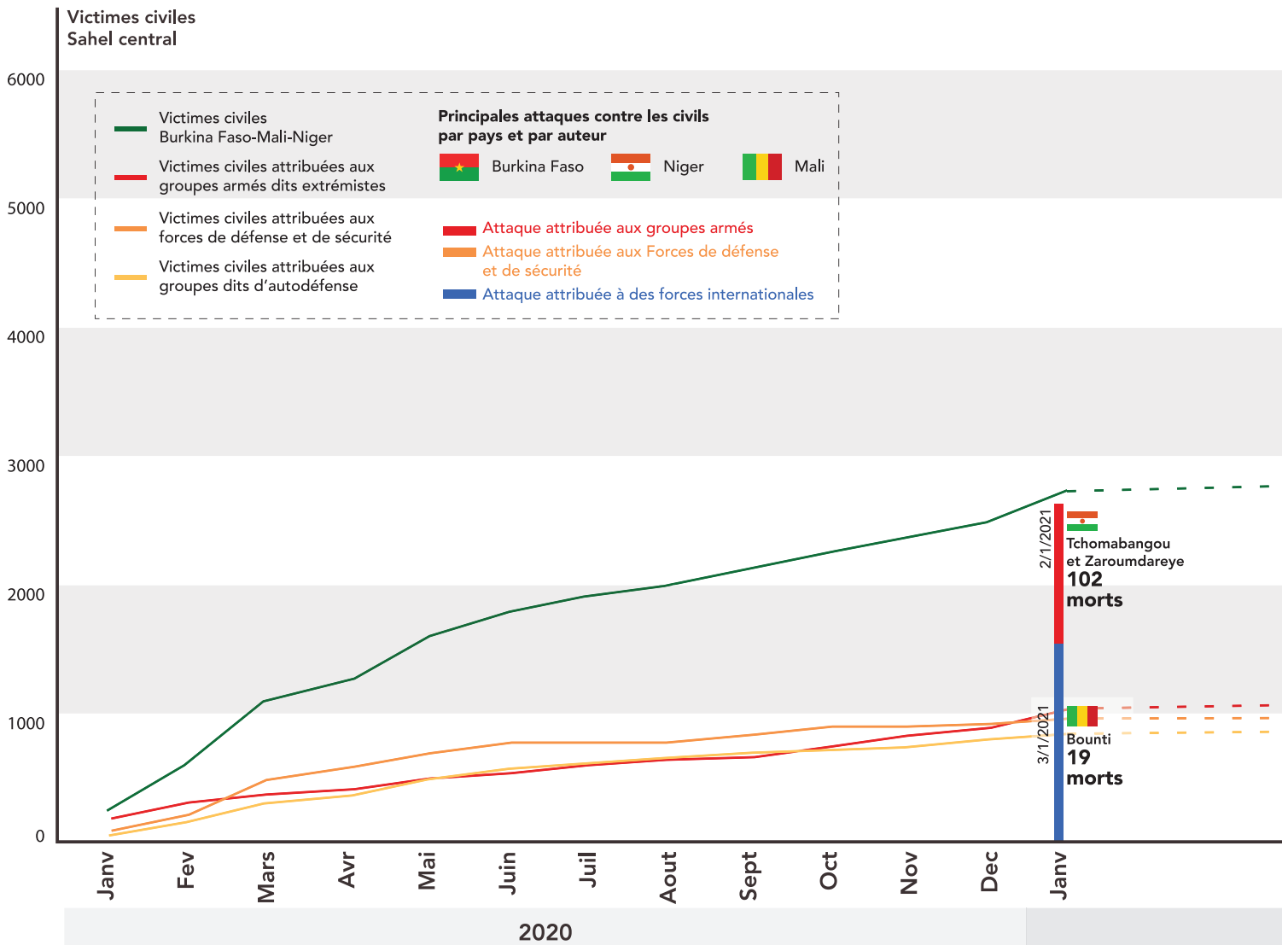
Ce pilier implique de privilégier les objectifs et actions visant à assurer une meilleure protection aux populations sahéniennes (y compris aux communautés les plus vulnérables, comme les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les minorités, les personnes déplacées ou réfugiées, les suspects ou détenus), en prévenant et en réduisant leur exposition à la violence et aux exactions pouvant être commises par différents acteurs. La protection des civils s'entend ici comme l'ensemble des efforts entrepris pour protéger les populations des dommages liés au conflit⁴.

Note méthodologique

Le nombre de victimes de la violence au Sahel et d'attaques contre les civils se base sur les données recueillies par ACLED (The Armed Conflict Location and Event Data Project)⁵, mises à jour au 1er avril 2022. Sauf indication contraire, les données comparent deux périodes de référence : janvier-décembre 2020 (utilisées dans le rapport « Sahel : ce qui doit changer ») et avril 2021-mars 2022 (depuis la publication du premier rapport).

Victimes civiles par auteur et principales attaques au Burkina Faso, Mali et Niger

Graphique établi sur la base des données recueillies par ACLED, mises à jour au 1er avril 2022.



LA RÉPONSE À LA CRISE AU SAHEL

VIOLENCES CONTRE LES CIVILS

8 morts par jour

Chaque jour, 8 civils ont été tués en moyenne entre avril 2021 et mars 2022 dans des exactions au Sahel central.

- 2901 civils ont été tués au Mali, au Niger et au Burkina Faso pendant cette période, en hausse de 18% par rapport à l'année 2020. À titre de comparaison, les forces de défense et de sécurité (FDS) ont également payé un très lourd tribut avec 1514

membres tués en opération dans la même période (+37% par rapport à 2020)⁶ ; il y a donc le double de victimes civiles.

- Chaque mois, on dénombre en moyenne 76 attaques contre des civils⁷ et 242 morts civils dans les trois pays du Sahel central.

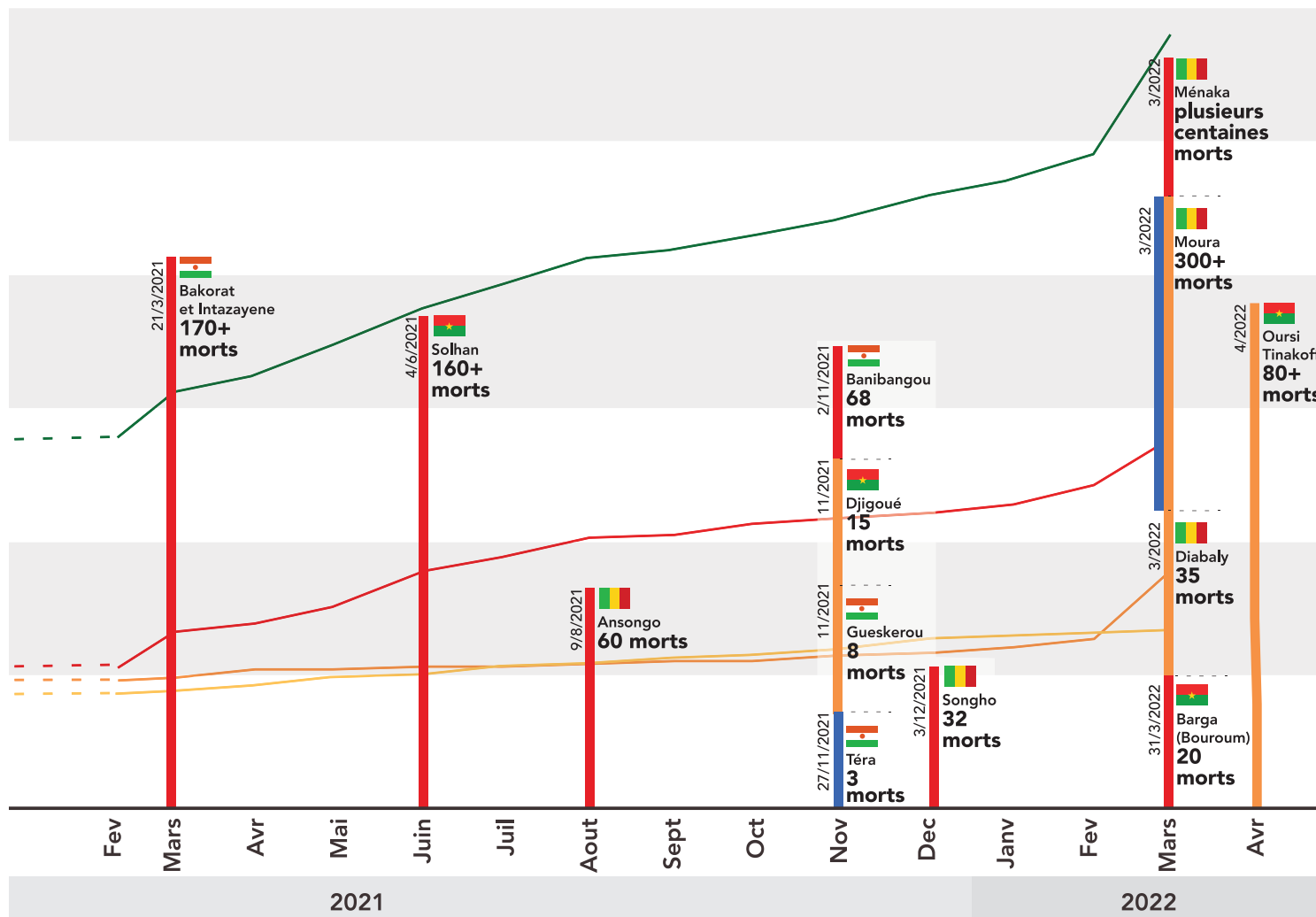
- Au Mali, les cas de violences basées sur le genre (VBG) rapportés par les acteurs du système d'information sur les violences basées sur le genre (GBVIMS) sont en hausse de 44% entre 2020 et 2021⁸. 98% des personnes survivantes sont des femmes, dont 51%

des filles de moins de 18 ans. La majorité des VBG rapportées sont des violences sexuelles (39%), dont un quart de viols, commis la plupart du temps lors de déplacements de populations, de collecte d'eau ou de recherche de combustible autour des sites de déplacés.

- Au Mali, où le phénomène est mieux documenté qu'au Burkina Faso et au Niger, les violations graves à l'encontre des enfants ont augmenté de 57% au premier trimestre 2022, selon l'ONU. La hausse s'explique notamment par le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes

armés. 14 cas de viols et 1 cas d'enlèvement à des fins sexuelles ont également été recensés, attribués à des groupes armés non-étatiques (13 cas) et aux forces maliennes (2 cas)⁹.

- Le conflit renforce les inégalités entre les sexes quant aux mariages d'enfants : en 2021 au Niger, la proportion des 20-24 ans mariés avant 18 ans était de 0% chez les hommes contre 53,4% chez les femmes, selon une étude de l'initiative Spotlight¹⁰.



+98%

Civils tués par des groupes armés



Le nombre de civils tués dans des attaques attribuées à des groupes armés dits extrémistes a quasiment doublé depuis 2020. Les groupes armés étaient responsables de 58% des morts de civils entre avril 2021 et mars 2022, contre 35% en 2020.

- La tendance est particulièrement marquée au Mali (+133%) – hausse largement due aux affrontements entre groupes armés de mars 2022 dans la région de Ménaka –, et au Niger (+ 133%) où les groupes armés, qui ont longtemps visé principalement les FDS, ont changé de stratégie en 2021 et cela a eu pour conséquence des attaques plus fréquentes sur les populations civiles, leurs moyens de subsistance et les infrastructures civiles (vol de bétails et de véhicules, attaques contre des écoles et centres de santé, destruction de greniers et de réseaux de communication).

- La période a été marquée par une série de massacres de masse par des groupes armés (voir graphique) qui ont provoqué des déplacements forcés de grande échelle (voir pilier humanitaire, page 19).



Niger

- **Tchomabangou et Zaroumdareye, 2 janvier 2021** : 102 civils tués
- **Bakorat et Intazayene, 21 mars 2021** : au moins 170 personnes (dont 22 enfants) sont exécutées dans ces localités touaregs lors de l'attaque contre des civils la plus meurtrière de l'histoire récente du Niger, selon Human Rights Watch¹¹.
- **Banibangou, 2 novembre 2021** : le maire de la commune est tué avec 68 autres personnes lors d'une patrouille du « comité de vigilance » de la commune¹².



Mali

- **Ansongo, 9 août 2021** : 60 civils tués dans des attaques simultanées contre les quatre localités. Des maisons sont incendiées et du bétail pillé¹³.
- **Songho, 3 décembre 2021** : 32 civils dont au moins 6 enfants sont tués dans le bus qui les emmenait au marché de Bandiagara, certains brûlés vifs dans le véhicule calciné¹⁴.
- **Ménaka, mars 2022** : plusieurs centaines de civils, principalement issus des communautés douassahak et peul, sont tués dans des affrontements entre groupes armés dans les régions de Ménaka et de Gao, zone reculée des trois frontières, à cheval sur le Niger et le Burkina Faso, provoquant le déplacement de près de 20.000 personnes¹⁵.



Burkina Faso

- **Solhan, 4 juin 2021** : plus de 160 civils, dont une vingtaine d'enfants, sont tués par des hommes non identifiés lourdement armés, lors d'une des attaques les plus meurtrières du pays¹⁶. Le 3 juillet, des milliers de personnes manifestent à Ouagadougou contre l'insécurité¹⁷.
- **Barga (Bouroum), 31 mars 2022** : 20 civils sont tués, dont des femmes et des enfants, lors d'une attaque nocturne contre le site aurifère de Kougdiguin, précédée de la destruction des antennes de téléphonie mobile¹⁸.

-11%

Civils tués par des Forces de défense et de sécurité



Les décès de civils ou suspects non armés attribués à des membres des forces de défense et de sécurité (FDS) ont chuté de 71% en 2021, avant de repartir dramatiquement à la hausse dans les trois pays début 2022. Sur la période avril 2021-mars 2022, la baisse n'était plus que de 11% par rapport à l'année 2020.

- Malgré une tendance à la baisse des exactions des FDS, en partie grâce à la mobilisation de société civile par des actions de veille citoyenne et de sensibilisation sur le respect des droits humains, les forces militaires déployées dans la région restent cependant soupçonnées d'être responsables de 27% des morts civils entre avril 2021 et mars 2022 (contre 35% en 2020).

- Ces progrès sont en deçà des recommandations de la Coalition citoyenne pour le Sahel, qui appelait en avril 2021, à une baisse d'au moins 50% des attaques contre les civils par les FDS d'ici octobre 2021.

Voici une liste non exhaustive des allégations de violations les plus marquantes attribuées à des membres des forces de sécurité, nationales ou étrangères, depuis janvier 2021.



Mali

- **Bounti, 3 janvier 2021** : 22 personnes dont 19 civils sont tuées lors de frappes aériennes françaises sur un mariage, selon une enquête de la MINUSMA¹⁹. L'armée française assure avoir ciblé « un groupe armé terroriste identifié comme tel »²⁰.
- **Diabaly, début mars 2022** : 35 corps calcinés de civils ou suspects non armés sont retrouvés dans la région de Ségou. Des témoins interrogés par Human Rights Watch disent avoir été victimes d'actes de tortures attribués à des militaires maliens et à des « soldats blancs qui parlaient une langue [...] jamais entendue »²¹. L'État-major des armées du Mali et la MINUSMA ont chacun annoncé l'ouverture d'enquêtes. Le gouvernement malien dénonce un « matraquage médiatique » pour « discréditer les vaillantes FAMa » et annonce la suspension définitive de RFI et de France 24 pour avoir relayé les allégations.

• **Moura, fin mars 2022** : L'armée malienne annonce la « neutralisation » de 203 « terroristes »²² lors d'une opération militaire de grande envergure menée avec des soldats alliés étrangers. Plusieurs centaines de civils et suspects auraient été tués selon les témoignages recueillis par des organisations de défense des droits humains maliennes et internationales²³. La justice militaire annonce l'ouverture d'une enquête²⁴ saluée par la Coalition citoyenne²⁵, qui demande par ailleurs la tenue d'une enquête indépendante. La MINUSMA n'est pas autorisée à se rendre sur les lieux pour enquêter, ce que déplore le bureau des droits de l'Homme de l'ONU²⁶.

Burkina Faso

• **Djigoué, début novembre 2021** : les forces de sécurité sont soupçonnées d'être responsables, parfois en collaboration avec des groupes dits d'autodéfense (« Volontaires pour la défense de la patrie »), de l'exécution extrajudiciaire de 15 hommes²⁷. Aucune réaction officielle n'a été enregistrée.

• **Oursi, Tinakoff, région du Sahel, avril 2022** : de source locale, au moins 80 hommes dont un centenaire et deux enfants auraient été tués par balles suite à des opérations militaires de l'armée burkinabè²⁸. Le ministère de la Défense annonce des investigations sur ces allégations présentées comme « aux antipodes des buts militaires » qui visent « prioritairement la protection des populations » et affirme que le Burkina Faso a « fait du respect des droits humains l'un des axes majeurs » de sa stratégie antiterroriste²⁹.

Niger

• **Gueskerou, fin novembre 2021** : de source locale, l'armée est soupçonnée d'avoir enlevé et exécuté 8 civils³⁰. Ces allégations n'ont suscité aucune réaction officielle.

• **Téra, 27 novembre 2021** : au moins 3 civils ont été tués en marge d'une manifestation contre un convoi militaire français, victimes de tirs attribués à l'armée française. Le président nigérien Mohamed Bazoum a annoncé l'ouverture d'une enquête au Niger et « exigé des autorités françaises qu'elles ouvrent une enquête en vue de sanctionner ceux qui ont été coupables d'actes répréhensibles »³¹, ce à quoi la ministre française des Armées Florence Parly a opposé une fin de non-recevoir en estimant qu'une enquête interne avait déjà été menée et que la réaction des soldats français avait été « adéquate »³².



-49%
Civils tués par des groupes d'autodéfense



Le nombre de civils tués dans des attaques attribuées à des groupes dits d'autodéfense a baissé de 49% depuis 2020.

Ces progrès répondent aux recommandations de la Coalition citoyenne pour le Sahel, qui demandait, en avril 2021, une baisse d'au moins 20% des attaques contre les civils par les groupes d'autodéfense d'ici octobre 2021. Ils peuvent s'expliquer en partie par la reprise de contrôle de certaines localités par les FDS au Mali ou par une structuration de ces groupes au sein des Volontaires pour la défense de la patrie au Burkina Faso, ou encore par des lacunes dans la documentation des exactions. À l'inverse de la tendance régionale, le Niger a vu une augmentation de 185% de décès de civils imputables aux groupes d'autodéfense.

GROUPES D'AUTO-DÉFENSE : L'EXCEPTION NIGÉRIENNE ?

Le Niger, jusqu'à présent relativement épargné par les attaques liées aux groupes d'autodéfense, a connu une récente expansion de ces groupes nés de l'exaspération d'une partie de la population face à l'impuissance de l'État à protéger efficacement les civils. L'émergence de milices à base communautaire témoigne aussi de l'effritement du tissu social et participe à la stigmatisation de certaines communautés.

Le Mali, premier pays confronté à ce phénomène, a laissé proliférer les milices en les tolérant voire en les encourageant indirectement. Le Burkina Faso a choisi d'aller plus loin en leur apportant un soutien logistique et en leur donnant une existence légale par la création, en janvier 2021, des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), qui sont désormais officiellement considérés comme des supplétifs des FDS³³. Le gouvernement nigérien, à l'inverse, continue à se montrer très réservé à l'égard des groupes d'autodéfense, en refusant de leur donner une existence légale, sans pour autant les interdire ouvertement. « Nous tolérons la possession d'armes pour l'autodéfense mais pas pour faire justice à notre place, a expliqué à l'AFP une source sécuritaire³⁴. Les expériences du Burkina Faso et du Mali ont montré que la situation peut devenir incontrôlable. Nous marchons sur un fil. »

Cette relative fermeté a été saluée par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, lors d'une visite à Niamey en décembre 2021³⁵. Créés pour s'attaquer à l'insécurité face aux défaillances de l'État, les groupes d'autodéfense ont en fait souvent contribué à alimenter le cycle de la violence, soit parce qu'ils se sont rendus coupables d'exactions contre les civils d'autres communautés, soit parce qu'ils sont eux même devenus la cible des groupes armés.

LA PROTECTION DES CIVILS DANS LA « LUTTE CONTRE LE TERRORISME »



Des références plus systématiques à l'objectif de protection des civils sont à noter dans les communications de l'ensemble des acteurs présents au Sahel mais, dans la pratique, peu de progrès ont été réalisés dans son intégration effective au cœur des stratégies sécuritaires.

- Aujourd'hui, tous les acteurs présents au Sahel reconnaissent, en partie grâce au plaidoyer de la Coalition citoyenne, l'échec de la réponse à la crise sécuritaire au Sahel telle qu'elle a été menée ces dix dernières années.

- o Pour la première fois, la protection des civils est explicitement reconnue comme l'objectif prioritaire de la « lutte contre les groupes terroristes », au même titre que l'amélioration de la situation sécuritaire, dans la feuille de route adoptée en mars 2021, dans la foulée du sommet de N'Djamena, par la Coalition pour le Sahel, qui réunit les États sahéliens et leurs partenaires internationaux³⁶.

- o Un an plus tard, les ministres des pays membres de cette coalition internationale s'approprient les principaux messages de la Coalition citoyenne en rappelant « l'importance de la protection des civils et de la lutte contre l'impunité » et en déclarant que « seule une approche globale s'attaquant aux causes de l'instabilité [...] peut apporter une réponse pertinente et durable aux défis de la région »³⁷.

- o En février 2022, le président Emmanuel Macron annonce une évolution du dispositif français au Sahel et s'engage à « mettre davantage les populations civiles au cœur de [sa] stratégie »³⁸.



“Il m'a annoncé que j'allais recevoir 17 coups de cravache. Je me suis prosternée devant lui et pendant qu'il me fouettait, un autre comptait les coups.”

Témoignage de Dame Oumou, chassée de son village par des groupes armés au Burkina Faso, citée par le quotidien burkinabé Sidwaya⁴⁹.

- Des **efforts de communication** ont été constatés de la part des FDS nationales et internationales sur le bilan de leurs opérations militaires.

- o L'état-major des FAMA communique systématiquement sur le respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire et assure que « la protection et la sécurité des populations et des biens restent une priorité dans la conduite des opérations »³⁹.

- o Les forces armées du Niger et du Burkina Faso indiquent par exemple, en décembre 2021, dans un dossier de presse sur l'opération conjointe « Taanli 2 » avoir « rassuré les populations »⁴⁰.

- o La force française Barkhane indique avoir mené le 7 février 2022 une opération contre un « groupe armé terroriste » dans le nord du Burkina Faso « pour protéger les populations » et « déplore la mort de 4 civils [...] malgré toutes les mesures prises » lors de l'opération⁴¹.

- o La multiplication des communiqués des états-majors militaires s'inscrit dans un contexte propice à une **guerre de l'information** plus large relayée sur les réseaux sociaux par les différents acteurs présents au Sahel pour imposer un narratif, au risque de la désinformation⁴².

- Malgré de brèves mentions relatives à la protection des populations, l'essentiel de ces communications consiste à recenser le nombre de « terroristes neutralisés » et à recenser les armes et moyens de communication saisis. Les états-majors militaires ou les acteurs politiques mesurent trop rarement le succès de leurs politiques de lutte contre l'insécurité en terme **d'impacts positifs sur les populations civiles**, comme le recommandait la Coalition citoyenne pour le Sahel en avril 2021 : baisse des violences contre les civils ; accès aux soins pour les victimes de toutes formes de violence, y compris celles basées sur le genre ; conditions permettant des retours sûrs, volontaires et informés de déplacés ; réouverture d'une école ou d'un centre de santé ; accès favorisé aux champs ou aux pâturages ; accès aux services de base, etc.⁴³

- Plusieurs **mesures prises au nom de la « lutte contre le terrorisme »** ont eu des conséquences négatives importantes sur les populations civiles, notamment l'état d'urgence, l'interdiction de la circulation des motos⁴⁴, la fermeture des stations d'essence et des agences de transfert monétaire au Niger ou encore la suspension de l'internet mobile au Burkina Faso, sans que cela mette un terme aux exactions contre les civils. Les autorités n'ont pas suffisamment pris en compte les alertes répétées des organisations de la société civile⁴⁵ sur l'impact disproportionné de ces mesures sur les populations.

- Enfin, l'extension de l'insécurité au-delà du Sahel a entraîné un risque accru de **stigmatisation de certaines communautés**, déjà observé au Burkina Faso, au Mali et au Niger. « Ce sont des populations peuls du Burkina qui font des incursions en Côte d'Ivoire » a ainsi déclaré publiquement le ministre ivoirien de la Défense en décembre 2021 pour expliquer les attaques dans le nord de son pays, dans l'indifférence quasi-générale⁴⁶. En février 2021, la Coalition citoyenne pour le Sahel appelait les dirigeants africains et européens à ne pas « reproduire les erreurs qui ont conduit à l'impasse actuelle » au Sahel⁴⁷.

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION

Pour protéger plus efficacement les populations civiles contre l'insécurité, la Coalition citoyenne pour le Sahel formule les **recommandations** suivantes :

Aux autorités sahéliennes et à leurs partenaires internationaux :

- Placer la protection des populations civiles et de leurs biens au cœur de leurs opérations et de leurs stratégies nationales de sécurité, avec une vigilance particulière pour les populations les plus vulnérables, notamment les enfants et les femmes.
- Assurer une collecte de données fiables de l'impact des violences armées sur les civils blessés et tués, désagrégées par âge, genre et handicap, ainsi que sur les objets et infrastructures civils.
- Intégrer, dès la phase de planification des opérations militaires, des objectifs précis d'impact positif attendu sur les populations civiles (baisse des violences ; création de conditions permettant des retours sûrs, volontaires et informés de déplacés ; réouverture d'une école ou d'un centre de santé ; accès aux soins pour les victimes de violences, y compris de genre, accès aux services sociaux de base, etc.). L'impact des opérations militaires ne devrait pas être mesuré par le seul décompte des combattants « neutralisés ».
- Garantir la cohésion sociale en sanctionnant tout propos ou action tendant à stigmatiser certaines communautés, ainsi que les attaques ciblées à caractère communautaire. S'assurer que les initiatives menées localement, y compris les opérations militaires, tiennent compte de l'intérêt de garantir la cohésion sociale entre les communautés. Les alliances d'opportunités sur le terrain avec les groupes dits d'autodéfense doivent être sensibles aux dynamiques communautaires locales.
- Créer, au sein des parlements des trois pays du centre du Sahel, une commission parlementaire dédiée à la protection des civils, en consultation avec la société civile, y compris les organisations dirigées par des femmes, afin d'évaluer les progrès réalisés par les gouvernements.

Base de référence 2021

916 attaques et 2901 civils tués entre mars 2021 et mars 2022 au Burkina Faso, au Mali et au Niger, soit 76 attaques et 242 décès par mois en moyenne. 58% des morts civils sont imputables aux groupes extrémistes, 27% aux forces de défense et de sécurité et 10% à des groupes dits d'autodéfense à l'échelle des trois pays. Il existe peu de données fiables sur les civils blessés.

Source

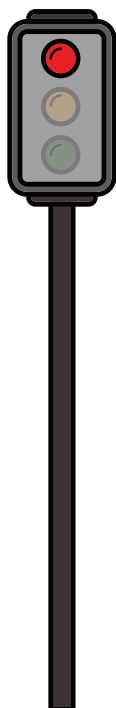
données ACLED, rapports de l'ONU et d'ONG

Mesures de succès

- Baisse de 50% du nombre de morts de civils attribuées à des membres des Forces de défense et de sécurité d'ici juin 2023.
- Baisse de 20% du nombre de morts de civils attribuées à des milices dites d'autodéfense d'ici juin 2023.

INDICATEUR 2 : MÉCANISME DE SUIVI DES DOMMAGES CAUSÉS AUX CIVILS

CE QUI A CHANGÉ ENTRE 2020 ET 2022



- Depuis avril 2021, aucune des forces présentes au Sahel n'a établi de nouveau mécanisme de suivi des dommages causés aux civils sur le modèle du MISAD (Mécanisme d'identification, de suivi et d'analyse des dommages aux civils) de la Force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S), composée de contingents des différents pays sahéliens.
- Initiative innovante lancée en janvier 2021 visant à mettre en place des outils internes de surveillance et d'enquêtes afin d'anticiper et répondre aux incidents survenus lors d'opérations militaires, le MISAD a permis une réaction rapide après le viol par des membres tchadiens de la force d'au moins 3 femmes, dont une fille de 11 ans à Téra au Niger en avril 2021. Les soldats incriminés ont été immédiatement rapatriés et les autorités tchadiennes ont annoncé qu'ils seraient soumis à des sanctions disciplinaires avec ouverture d'une enquête pénale. La FC-G5S a annoncé une assistance aux victimes et une politique de « tolérance zéro » pour les violations des droits humains y compris les violences sexuelles⁵⁰.
- Mais le MISAD, qui a pâti de la très faible capacité opérationnelle de la FC-G5S⁵¹ et plus généralement de la paralysie politique G5 Sahel, n'a pas eu l'effet d'entraînement espéré sur les armées nationales. Cela s'explique par une absence de volonté politique de la part d'autorités qui n'ont pas adopté de stratégie globale de protection des civils. Par ailleurs, le manque de donnée fiables sur les dommages causés aux civils ne permet pas d'en mesurer les conséquences et donc de prendre des mesures pour les prévenir et en atténuer les effets.
- Plusieurs milliers de membres des FDS des trois pays ont continué à bénéficier de multiples formations au respect du droit international humanitaire et des droits humains (intégrant notamment la protection de l'enfance et la sensibilisation aux violences sexuelles liées aux conflits), dispensées avec le soutien des partenaires bilatéraux, multilatéraux⁵² et d'organisations de la société civile. Ces formations ne se traduiront en une meilleure protection des civils que s'il existe une volonté politique de prise en compte effective du DIH (Droit International Humanitaire) et des droits humains dans la planification et la conduite des opérations militaires. L'instauration au sein des FDS d'une culture de la redevabilité, à rebours de celle de l'impunité qui prévaut aujourd'hui, est également essentielle pour altérer les comportements abusifs et ainsi mieux protéger les civils (voir pilier 4 indicateur 7, page 26).

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION

Pour remplir ces objectifs relatifs à la protection des civils, la Coalition citoyenne pour le Sahel formule les **recommandations** suivantes :

Aux armées sahéliennes du Burkina Faso, du Mali et du Niger :

- Adopter des mécanismes de dédommagement pour les incidents impliquant les civils dans la conduite des opérations militaires (y compris les civils affectés indirectement) afin de contribuer à rétablir la confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité et de permettre aux civils de poursuivre leur vie malgré des circonstances dramatiques.
- Assurer une compréhension, à tous les niveaux de la chaîne de commandement, des responsabilités des forces de défense et de sécurité et de leur rôle dans la protection des civils et le suivi des dommages aux civils causés par leurs opérations.
- Mettre en place des mécanismes de suivi des dommages causés aux civils similaires au MISAD de la Force conjointe du G5 Sahel, afin de formaliser, dans leurs pratiques internes, des formations au respect du DIH et du droit de la guerre⁵³ et des stratégies d'atténuation des dommages faits aux civils dans le cadre de leur présence, activités et opérations militaires. Ces mécanismes doivent être évalués régulièrement pour mesurer leur efficacité.
- Intégrer une approche basée sur les droits humains au sein des armées nationales, en développant et en mettant en œuvre, en plus du suivi des dommages, des politiques nationales de prévention et d'atténuation des atteintes contre les civils et leurs biens. La protection des personnes les plus vulnérables doit être priorisée en évaluant les vulnérabilités des groupes les plus à risque (déplacés, enfants, groupes minoritaires).
- Renforcer la communication, la collaboration et la redevabilité vis-à-vis des populations civiles, notamment à travers la mise en place de programmes de formation en gestion non-violente de conflit pour les FDS et de mécanismes de concertation entre les populations civiles et les FDS au niveau local pour la prise en compte des priorités exprimées par les populations en matière de protection.
- Renforcer les mécanismes de contrôle interne aux FDS ;
- Permettre aux Commissions nationales des droits de l'Homme, institutions garantes de l'État de droit, d'exercer pleinement, en toute indépendance, le rôle de surveillance des FDS qui doit leur revenir.

Aux forces internationales présentes au Sahel :

- Garantir l'intégration des meilleures pratiques de protection des civils, notamment en termes de transparence, d'engagement communautaire et de prise en compte d'approches basées sur le genre et l'âge.
- Encourager plus systématiquement et soutenir la mise en place de mécanismes d'atténuation des dommages causés aux civils au sein des armées sahéliennes.
- Mettre en place un système d'évaluation des risques des partenariats dans le domaine de la sécurité afin de s'assurer que l'assistance fournie par les partenaires internationaux (formation, fourniture de matériel) ne contribue pas à des violations graves des droits humains au Sahel⁵⁴.
- Veiller à ce que les accords de coopération relatifs à la « lutte contre le terrorisme » comportent des clauses spécifiques définissant les normes en matière de droits humains⁵⁵.

Base de référence 2021

Il n'existe qu'un seul mécanisme de suivi des dommages aux civils mis en place en janvier 2021 par la Force conjointe du G5 Sahel.

Source

communication des états-majors des forces en présence ; rapports des organisations non-gouvernementales.

Mesures de succès

Engagement à adopter deux nouveaux mécanismes par les armées nationales sahéliennes d'ici juin 2023.

2. APPUYER DES STRATÉGIES POLITIQUES POUR RÉSOUDRE LA CRISE DE GOUVERNANCE AU SAHEL

INDICATEUR 3 : DIALOGUE AVEC TOUS LES ACTEURS DE LA CRISE

CE QUI A CHANGÉ ENTRE 2020 ET 2022

Au Burkina Faso, au Mali comme au Niger, les autorités ont clairement réaffirmé leur priorité à l'option militaire pour faire face à l'insécurité endémique et à la progression des groupes dits extrémistes, en renforçant les capacités de leurs forces de défense et de sécurité et en intensifiant les opérations militaires⁵⁶. Cependant, la négociation et le dialogue comme solution politique à la crise sont de plus en plus sérieusement envisagés comme une option complémentaire, voire indissociable de l'intervention armée.



 **Mali**

- Le chef du gouvernement de la première phase de la transition Moctar Ouane s'est posé en ardent défenseur de pourparlers avec les responsables de groupes armés⁵⁷, affirmant qu'ils étaient « en phase avec la volonté du peuple malien »⁵⁸, en désaccord avec la France sur de telles initiatives⁵⁹.
- Le plan d'action présenté en juillet 2021 par le nouveau Premier ministre Chogel Kokalla Maïga prévoit « l'organisation des missions de bons offices dans le cadre de la relance du dialogue avec les groupes radicaux maliens »⁶⁰. Le 19 octobre 2021, le ministre des Affaires religieuses, Mamadou Koné, a déclaré avoir confié ces missions au Haut Conseil islamique du Mali⁶¹, avant d'être démenti trois jours plus tard par un communiqué du gouvernement⁶². En outre, aucune recommandation sur le dialogue avec les groupes armés n'a été formulée par les Assises nationales de la refondation (ANR) organisées en décembre 2021.
- Si des négociations précédentes entre chefs de communautés, insurgés et milices ont débouché sur plusieurs cessez-le-feu locaux (dont l'impact s'est en réalité souvent révélé très limité, à l'instar de l'Accord de Niono), aucune avancée majeure n'a jusqu'ici permis des négociations de haut niveau, déplore International Crisis Group, qui estime cependant que « l'option du dialogue mérite d'être explorée en dépit de nombreux obstacles »⁶³.



“La meilleure chose à faire est que le gouvernement cesse de se battre et entame un dialogue. Les responsables devraient impliquer les chefs religieux, et bien sûr nous inclure. »

Un responsable communautaire impliqué dans les efforts de médiation dans le centre du Mali, cité par le New Humanitarian⁷²
Photo : Ollivier Girard, Source : CARE Niger.



 **Burkina Faso**

- Comme au Mali voisin, certaines communautés ont tenté ou se sont vues dans l'obligation, face à la recrudescence des attaques toute l'année 2021, de dialoguer localement avec des groupes armés. Mais « sans soutien de l'État et sans plan national cohérent pour des négociations, ces efforts locaux ne sont qu'un pis-aller permettant de gagner du temps et de soulager temporairement les populations » note The New Humanitarian⁶⁴.
- Peu après le renversement du président élu Roch-Marc Christian Kaboré, son successeur le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba amorce une ouverture au dialogue en s'adressant à ses « frères qui se sont perdus ». « La stabilisation du Faso ne passera pas seulement par des combats », déclara-t-il le 1er avril en annonçant la création de « Comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix dont la mission est d'entreprendre des approches avec les membres des groupes en rupture de dialogue avec la nation »⁶⁵. Le ministre de la Cohésion sociale et de la réconciliation nationale, Yéro Boly précise que ce n'est pas l'État qui négociera avec les groupes armés mais des acteurs locaux⁶⁶. Une « Coordination nationale des comités locaux de dialogue » a cependant été mise en place, le 13 avril 2022, en conseil des ministres, pour donner un cadre aux initiatives de paix locales.
- Il est encore trop tôt pour mesurer les effets de cette annonce et des garanties de protection devront être apportées par l'État aux responsables communautaires qui s'engagent dans les comités locaux pour éviter qu'ils deviennent la cible des populations ou des groupes armés. L'initiative va cependant dans le sens des préconisations de la Coalition citoyenne, qui recommandait, dans son rapport d'avril 2021, l'adoption par les États sahéliens de cadres cohérents pour les initiatives de paix locales afin qu'elles puissent contribuer à un règlement politique global de la crise⁶⁷.



Niger

- Élu en février 2021, le président nigérien Mohamed Bazoum a amorcé la plus importante ouverture au dialogue avec les groupes armés, particulièrement dans la région de Tillabéri (Ouest), depuis l'échec des tentatives de pourparlers engagées en 2017⁶⁸.
- Comme au Burkina Faso, cette nouvelle approche se fonde sur une reconnaissance des limites de la seule réponse sécuritaire et cible les jeunes Nigériens enrôlés dans les rangs de groupes extrémistes, en l'occurrence l'État islamique au Grand Sahara (EIGS). Mohamed Bazoum a autorisé la libération de « présumés terroristes » dont il assure qu'ils « n'avaient pas les mains tachées du sang des militaires ou des civils nigériens »⁶⁹ et les a reçus au palais présidentiel. Des émissaires (élus locaux, chefs traditionnels et religieux, proches de « djihadistes ») ont également été dépêchés auprès de « chefs de katibas »⁷⁰, dans une démarche qui peut être comparée à la mise en place des « comités locaux de dialogue » au Burkina Faso, bien qu'au Niger, ce dialogue semble être géré directement au niveau de la présidence.
- Il est trop tôt pour évaluer l'impact sur les niveaux d'insécurité de la nouvelle approche adoptée par les autorités nigériennes, mais elle semble aller dans le sens préconisé par la Coalition citoyenne d'adjoindre un indispensable volet politique à la réponse sécuritaire.
- Le gouvernement a également encouragé le dialogue politique en sollicitant l'autorisation du parlement, le 22 avril 2022, sur le déploiement de nouvelles troupes étrangères au Niger après le départ de Barkhane et de Takuba du Mali. Les débats ont été l'occasion d'un rare exercice de transparence démocratique sur les partenariats dans le domaine de la sécurité, même si l'issue du vote ne faisait aucun doute compte tenu de la confortable majorité dont dispose le gouvernement à l'Assemblée nationale⁷¹.

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION

Pour renforcer le dialogue politique, la Coalition citoyenne pour le Sahel formule les **recommandations** suivantes :

Aux gouvernements du Burkina Faso, du Mali et du Niger :

- Traduire les déclarations publiques sur la nécessité d'un dialogue politique en complément de la réponse militaire pour stabiliser la région, en actions tangibles de résolution des conflits par la négociation au niveau local et national permettant de mieux protéger les populations civiles.
- Poursuivre la politique de soutien aux initiatives locales de règlement des conflits amorcée au Niger et au Burkina Faso, en lui donnant un cadre national cohérent afin que les accords locaux servent de base à un règlement global des conflits.
- Apporter des garanties de protection aux responsables communautaires engagés dans le dialogue avec les groupes armés.
- Afin de lever les obstacles au dialogue avec les groupes armés⁷³, s'assurer que ses modalités et les thématiques susceptibles d'être discutées ont été définis en amont de manière inclusive, par le biais de larges consultations incluant les autorités gouvernementales et décentralisées, les autorités coutumières, les organisations de la société civile, les organisations communautaires de base. La participation des femmes et des jeunes doit être facilitée par la création d'espaces dédiés pour recueillir leurs propositions, conformément aux agendas « femmes paix et sécurité » et « jeunes paix et sécurité ».
- Inscrire les initiatives nationales de dialogue politique dans un cadre régional concerté afin de prendre en compte le caractère transnational de la violence armée ; tirer les leçons d'initiatives de dialogue déjà menées dans le Sahel central ou au-delà, comme l'expérience mauritanienne visant à impliquer les chefs traditionnels et religieux dans la lutte contre l'extrémisme violent par le dialogue⁷⁴.

A l'Union africaine de :

- Confier à la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) la mission d'accompagner et de soutenir les efforts des États sahéliens en faveur de solutions négociées à la crise, dans la lignée de l'initiative continentale « Faire taire les armes », en aidant à les inscrire dans une approche régionale, en étroite collaboration avec la CEDEAO et les institutions nationales en charge de la réconciliation et de la consolidation de la paix.

Aux partenaires internationaux de :

- Ne pas entraver et au contraire soutenir les projets politiques, formulés et portés par les États sahéliens, de résolution des conflits par le dialogue avec toutes les parties aux conflits, aussi bien au niveau national que local, lorsque ces efforts s'inscrivent dans des démarches inclusives intégrant de multiples acteurs.

Base de référence 2021

Ouvertures en faveur d'un dialogue politique avec les groupes armés dans les trois pays du Sahel central, symbolisées au Niger, par la libération de membres présumés de groupes armés et au Burkina Faso, par la mise en place de « Comités locaux de dialogue pour la restauration de la paix ».

Source

Déclarations des autorités ; rapports d'ONG ; données d'ACLED sur l'insécurité au Sahel.

Mesures de succès

Baisse mesurable, d'ici juin 2023, des attaques contre les civils résultant du dialogue politique entamé avec les groupes armés.

INDICATEUR 4 : TRANSPARENCE DANS LES BUDGETS DE LA DÉFENSE

CE QUI A CHANGÉ ENTRE 2020 ET 2022

Les détournements dans le secteur de la défense et de la sécurité constatés dans les trois pays du Sahel central ont été identifiés par la Coalition citoyenne pour le Sahel comme emblématiques de la profonde crise de gouvernance dans la région, qui nourrit la perception par les populations d'un État plus prédateur que protecteur. Dans ce contexte, l'enjeu ne consiste pas seulement à restaurer les capacités de l'État et à redéployer ses services dans l'ensemble des territoires sahéliens, mais à refonder sa légitimité.

Un certain nombre de progrès a été enregistré sur le front de la transparence dans la gestion des ressources affectées au secteur de la défense et de la sécurité depuis la publication du rapport « Sahel : ce qui doit changer » en avril 2021. La lutte contre la corruption a été érigée en priorité par les autorités des trois pays du Sahel central, les enquêtes sur des détournements de fonds ont progressé, le rôle des autorités administratives indépendantes de contrôle a été réaffirmé et des audits ont été annoncés. Cependant, le risque d'instrumentalisation de procédures judiciaires a été constaté dans les trois pays.



Mali

- La lutte contre la corruption est présentée comme l'une des quatre priorités du gouvernement malien en juillet 2021, par le nouveau Premier ministre Choguel Maïga, qui prône « une gouvernance de rupture et d'exemplarité »⁷⁵.
- En avril 2022, les autorités annoncent avoir « recouvré plusieurs dizaines de milliards de francs CFA », suite à l'audit de la Loi d'orientation et de programmation militaire (LOMP) annoncé en septembre 2021 par le colonel Assimi Goïta, président de la transition. Adoptée en 2015 à l'initiative de l'ancien président Ibrahim Boubakar Keita et dotée d'un budget de 1230 milliards de F CFA sur 5 ans, cette loi a donné lieu à des surfacturations et autres malversations de la part de plus de 100 opérateurs économiques chargés de la fourniture d'équipements militaires, de produits alimentaires, d'hydrocarbures et de prestations de service. Menacés de poursuites judiciaires par le Procureur de la République du Pôle économique et financier de Bamako, certains d'entre eux ont préféré rembourser les sommes détournées⁷⁶.
- Le 26 août 2021, l'ancien ministre de la Défense Soumeylou Boubèye Maïga a été placé sous mandat de dépôt par la Cour suprême du Mali dans le cadre de l'enquête sur le détournement de près de 11 milliards de francs CFA lors de l'achat d'un avion présidentiel et d'autres équipements militaires, révélé en 2014 par le Bureau du Vérificateur général, autorité administrative indépendante chargée d'évaluer les politiques publiques. Saluée par une partie de l'opinion publique, cette arrestation a également soulevé des inquiétudes sur une possible instrumentalisation de la lutte anti-corruption pour écarter des opposants politiques⁷⁷. Son décès dans une clinique privée de Bamako le 21 mars 2022, après une dégradation de son état de santé et des demandes d'évacuation médicale restées sans réponse, a suscité un vif émoi⁷⁸.

RUPTURE TOTALE PROVISION ALIMENTAIRE ** STOP ** PAR MESURE
CONSERVATOIRE VIE DES HOMMES ** STOP ** OBLIGATION DE QUITTER
SA POSITION DANS PROCHAINES HEURES

Telex du chef de détachement de la gendarmerie d'Inata (Burkina Faso) à sa hiérarchie, deux jours avant l'attaque qui a coûté la vie à 53 personnes le 13 novembre 2021.⁸⁹



Niger

- Le président nigérien Mohamed Bazoum estime avoir fait davantage que tous ses prédécesseurs dans la lutte contre la corruption. « Une trentaine de hauts cadres de l'État, coupables de malversation ou détournement, croupissent actuellement en prison et y resteront longtemps » a-t-il affirmé en avril 2022, un an après sa prestation de serment⁷⁹.
- En décembre 2021, l'État nigérien a renoncé à se constituer partie civile⁸⁰ dans l'affaire des détournements de fonds du ministère de la Défense, révélée en février 2020 par un audit de l'inspection générale des armées, ce qui a entraîné l'abandon des poursuites. Face aux réactions de protestations de la société civile et de l'opposition politique, le gouvernement a justifié sa décision par le fait que l'État ait récupéré l'intégralité des 12 milliards de F CFA détournés (montant initialement estimé à 76 milliards puis revu à la baisse) et a assuré que le volet pénal de l'affaire était toujours en cours⁸¹. « Il y aura, bien sûr, des conséquences judiciaires pour toutes les personnes incriminées » a déclaré le président Mohamed Bazoum⁸².
- Parallèlement, le journaliste Moussa Aksar, directeur du journal l'Événement du Niger, encourt une amende de 500.000 F CFA pour avoir cité les noms de hauts responsables impliqués dans cette affaire de détournements de fonds. La Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest (CENOZO) réclame sa relaxe et dénonce un « procès qui relève du harcèlement et de l'intimidation »⁸³.



Burkina Faso

- Dès le renversement de Roch Christian Kaboré, le lieutenant-colonel Pierre-Henri Sandaogo Damiba, président du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration a promis de lutter contre la corruption. Lors de sa prestation de serment, il a demandé un audit général de l'administration publique⁸⁴.
- En avril 2022, le Contrôleur général d'État, a annoncé le lancement « très prochainement » de l'audit des ministères de la Défense et de la Sécurité⁸⁵, réclamé par plusieurs organisations de la société civile, dont le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC)⁸⁶ et le Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés (CISC)⁸⁷.
- Les résultats de l'enquête ordonnée par l'ancien président Kaboré après l'attaque du poste d'Inata, qui avait coûté la vie, en novembre 2021, à 49 gendarmes à court de vivres, n'ont toujours pas été rendus publics. Cette attaque avait révélé de graves défaillances dans la chaîne de commandement, qui se sont répercutées sur l'exécution en urgence des dépenses des ministères de la Défense et de la Sécurité⁸⁸.

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION

Pour parvenir à plus de transparence dans la gestion des budgets de la défense au Burkina Faso, au Mali et au Niger et contribuer ainsi à une meilleure gouvernance, la Coalition citoyenne pour le Sahel formule les **recommandations** suivantes :

Aux gouvernements sahéliens :

- Permettre à la justice d'établir de manière impartiale et indépendante les responsabilités pour les détournements dans le secteur de la défense et le cas échéant de sanctionner les contrevenants avérés.
- Appliquer de manière stricte au secteur de la défense et de la sécurité les principes de gestion des dépenses publiques internationalement reconnus, à savoir : la discipline, la transparence, la responsabilité, la prévisibilité et la contestabilité.
- Favoriser le contrôle démocratique des budgets et des dépenses en matière de défense. L'impératif de confidentialité qui s'applique à ce domaine mais qui ne saurait en rien être confondu avec la notion de « secret » ne peut justifier l'absence de supervision du secteur de sécurité par les Parlements ou par les organes indépendants chargé du contrôle des dépenses. L'indispensable confidentialité ne sous-entend pas l'absence de responsabilité démocratique et implique la mise en place des systèmes d'autorisation appropriés et des procédures de consultation de la sphère législatif et des autres organes de supervision.
- Accroître les moyens des services d'inspection internes des armées du Burkina Faso, du Mali et du Niger.
- Mettre en place la bancarisation du paiement des salaires des forces armées pour minimiser le risque de détournements et assurer une meilleure transparence dans la gestion des budgets.

Aux partenaires internationaux engagés dans des programmes de coopération militaire avec les pays sahéliens :

- Fournir l'assistance technique et financière requise pour la mise en place de mécanismes garantissant une meilleure transparence dans les budgets de la défense (par exemple la bancarisation du paiement des salaires des forces armées).
- Conditionner toute assistance dans le domaine de la défense et de la sécurité à la gestion transparente des budgets de la défense et la suspendre en l'absence de traitement judiciaire des détournements de fonds dans ces secteurs⁹⁰.

Base de référence 2021

Détournement de fonds s'élevant à plusieurs centaines de millions d'euros dans le secteur de la défense au Mali, Burkina Faso et Niger, sans que les principaux auteurs n'aient eu de comptes à rendre.

Source

Rapports du Vérificateur général (Mali) et des cours des comptes du Burkina Faso et du Niger ; audits et rapports des inspections générales des armées du ministère de la Défense au Niger ; rapports et communiqués des organisations de la société civile travaillant sur la lutte contre la corruption.

Mesures de succès

Remboursement des sommes détournées et conclusion d'enquêtes impartiales et indépendantes et ouverture de procès dans les trois pays d'ici juin 2023.

3. RÉPONDRE AUX URGENCES HUMANITAIRES

SITUATION HUMANITAIRE : CE QUI A CHANGÉ

Changements observés sur le plan humanitaire dans les trois pays du centre du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger) entre fin 2020 et début 2022, depuis la publication du rapport « Sahel : ce qui doit changer » en avril 2021.



↑35%

Le nombre de personnes **réfugiées et déplacées internes** a augmenté de 35%, atteignant 2,8 millions de personnes début 2022⁹¹. Le Burkina Faso comptait à lui seul plus de 1,8 millions de déplacés au 31 mars 2022 (dont 53% de femmes et 52% d'enfants de moins de 15 ans⁹²), en hausse de 61% en un an, dont 160.000 nouveaux cas pour le seul mois de janvier 2022⁹³. Une large proportion de femmes déplacées dit avoir subi des violences⁹⁴.



↑62%

9,6 millions de personnes sont menacées d'être en situation de **crise alimentaire** pendant la période de soudure (juin-août 2022), soit 14% des 68 millions d'habitants du Sahel central⁹⁶. C'est une hausse de plus de 62% par rapport à juin-août 2021, due notamment à la rapide détérioration de la situation au Niger (+140% en un an)⁹⁷. La situation actuelle peut être comparée aux précédentes crises de grande ampleur de 2011-12 et 1983-84.

PILIER CITOYEN N°3

Répondre aux urgences humanitaires

Au-delà du sous-financement chronique de l'aide humanitaire dans l'espace sahélien, il convient de concevoir un plan de réponse global qui permette également à l'aide humanitaire de parvenir aux personnes qui en ont le plus besoin et aux populations d'accéder aux services sociaux de base.



14.7M

14,7 millions de personnes⁹⁵ ont besoin d'une **aide humanitaire** d'urgence, soit près de 20% de la population des trois pays, en hausse par rapport à fin 2020.



↑3x

Le nombre **d'écoles fermées** notamment en raison de la violence a triplé en 3 ans. 5000 établissements ne sont plus opérationnels aujourd'hui, dont plus de la moitié au Burkina Faso, privant d'éducation près d'un million d'enfants⁹⁸.



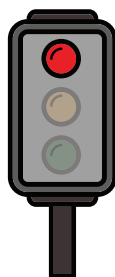
↑64%

Le nombre de **centres de santé fermés** notamment en raison de la violence a augmenté de 64% au Burkina Faso entre fin 2020 (91)⁹⁹ et fin 2021 (149)¹⁰⁰. Le nombre de personnes affectées a doublé, passant de 964 000 à 1,84 million.

INDICATEUR 5 : FINANCEMENT HUMANITAIRE

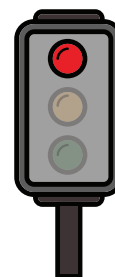
CE QUI A CHANGÉ ENTRE 2020 ET 2022

43%
des besoins
financés en
2021



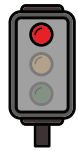
- Malgré des besoins toujours aussi pressants, et en dépit des engagements pris lors de la table ronde ministérielle d'octobre 2020¹⁰¹, le financement de la réponse humanitaire a diminué de façon vertigineuse.
- Fin 2021, les besoins humanitaires pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger (1,7 milliard de dollars) n'étaient financés en moyenne qu'à 43%, contre 61% fin 2020 (pour des besoins évalués à 1,4 milliard de dollars)¹⁰².

**Localisation
de l'aide:
0,4%**



- En 2021, les ONG nationales et locales n'ont reçu qu'une infime portion des financements humanitaires dans les trois pays du Sahel central (0,4%, contre 0% l'année précédente¹⁰³), 21% ont été versés directement aux ONG internationales (contre 22% en 2020) et l'immense majorité des financements a continué à transiter par les agences onusiennes¹⁰⁴.
- Ces proportions sont en contradiction avec les promesses du « Grand Bargain »¹⁰⁵, en 2016, lorsque les bailleurs et acteurs humanitaires se sont engagés à allouer 25% du financement directement aux acteurs locaux. La localisation de l'aide permet de rendre les réponses humanitaires plus proches des populations affectées et plus agiles, en raccourcissant la chaîne d'action et en réduisant les paiements à des intermédiaires¹⁰⁶.

Financement par secteur



- Les financements restent très inégalement répartis par secteur: parmi les secteurs essentiels de l'urgence¹⁰⁷, le secteur eau-hygiène-assainissement (EHA) a continué à souffrir d'un sous-financement chronique en 2021, tandis que l'éducation et la protection sont de moins en moins financées.

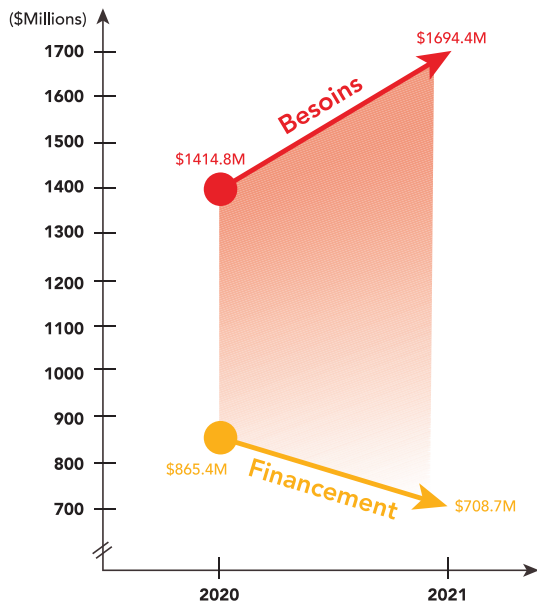
Impact ukrainie

- Dans ce contexte tendu, la crise en Ukraine est un facteur aggravant pour la situation humanitaire au Sahel en provoquant une envolée du cours mondial des céréales et des intrants agricoles et en détournant l'attention des donateurs¹⁰⁸.

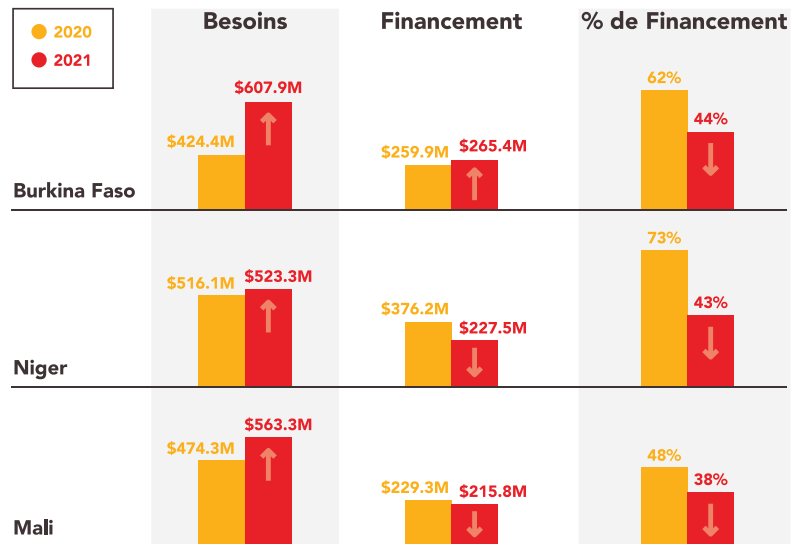


“Certains donateurs ont déjà indiqué qu'ils procéderaient à une réduction de 70% de notre financement pour soutenir les opérations en Ukraine. Nous sommes très inquiets que cela devienne une tendance, rendant l'accès aux soins de santé et aux autres services de base encore plus rares pour les personnes déplacées au Burkina Faso ”

Safia Torche, directrice générale de Médecins du Monde au Burkina Faso¹⁰⁹
Photo : Samuel Turpin, Source: Oxfam, Burkina Faso.



Comparaison des besoins humanitaires et du financement humanitaire dans les trois pays du Sahel central entre 2020 et 2021.



Comparaison des besoins humanitaires et du financement humanitaire entre 2020 et 2021 par pays.

	2020	Mesures de succès ¹¹⁰	2021	Progrès
FINANCEMENT	Financement des plans de réponse humanitaire :	Objectifs fixés par la Coalition citoyenne en avril 2021	Financement des plans de réponse humanitaire :	
	<ul style="list-style-type: none"> 36% en août 61% en fin d'année 		Assurer le financement des plans de réponse humanitaire à : <ul style="list-style-type: none"> 60% en milieu d'année 80% fin septembre 2021 100% fin 2021 	

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION

Pour parvenir à un financement humanitaire suffisant, dans les temps et adapté aux besoins des populations, et à une réponse humanitaire plus durable par un accompagnement et une implication des ONG nationales et locales, la **Coalition citoyenne pour le Sahel** formule les recommandations suivantes :

Aux bailleurs :

- Financer au moins 80% des Plans de réponse humanitaire d'ici décembre 2022, sans détourner l'attention portée au Sahel en raison d'autres crises.
- Garantir, d'ici décembre 2022, qu'au moins 25% des financements humanitaires aillent directement aux ONG et associations nationales et locales sous forme de financements flexibles, pluriannuels, aux procédures simplifiées, et que la moitié transite directement par les ONG, conformément aux engagements du Grand Bargain en faveur de la localisation de l'aide.
- Veiller à une coordination renforcée et régulière entre bailleurs humanitaires pour s'assurer qu'aucun secteur essentiel de l'urgence ne soit financé à moins de 40% d'ici décembre 2022.
- Assurer une meilleure coordination programmatique entre les bailleurs humanitaires et de développement, en cohérence avec la volonté de concrétiser le Nexus dans une région où les crises multiples et chroniques demandent une réponse coordonnée et flexible.

À la coordination humanitaire :

- Publier des Plans de réponse humanitaire alignés sur des évaluations conjointes des besoins de qualité, incluant une analyse de la sensibilité au conflit et de genre intersectionnelle, en s'assurant que plus de 80% des besoins identifiés soient ciblés dans chacun des secteurs essentiels et que les fonds reçus soient répartis proportionnellement aux besoins prioritaires.
- Publier tous les six mois un bilan d'étape uniformisé de la couverture des besoins par la réponse humanitaire entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, comprenant : les financements obtenus par secteur et ceux alloués aux ONG internationales, nationales et locales ; le nombre de personnes ciblées atteintes à l'aide de données ventilées par âge, genre et handicap ; une identification des lacunes, des défis et une analyse de leur impact sur les populations.
- Renforcer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources en développant, en lien avec les acteurs de développement, un outil de suivi des financements alloués aux acteurs humanitaires, de développement et de consolidation de la paix afin de renforcer la coordination et la transparence entre ces acteurs et d'élaborer des solutions multidimensionnelles ; et s'assurer que les réponses humanitaires et de développement soient sensibles aux conflits locaux et à la cohésion sociale dans les zones d'intervention.
- S'assurer que l'ensemble des réponses humanitaires soient sensibles à l'âge, au genre et au handicap ; et notamment qu'elles s'appuient systématiquement sur des analyses de genre, et facilitent l'accès aux financements aux organisations dirigées par des femmes afin que l'aide réponde mieux aux besoins spécifiques des différents groupes. Cela doit comprendre le financement du Dispositif Minimum d'Urgence (DMU) en santé sexuelle et reproductive en situation de crise¹¹¹.

Base de référence 2021

Les plans de réponse humanitaire 2021 ont été financés à 42% au Mali, Burkina Faso et Niger.

Source

Financial Tracking Service (FTS), rapports OCHA, plans de réponse humanitaire.

Mesures de succès

Les plans de réponse humanitaire sont financés à au moins 60% en milieu d'année, 80% fin septembre et 100% en fin d'année 2022.

INDICATEUR 6 : ASSURER L'ACCÈS HUMANITAIRE

CE QUI A CHANGÉ ENTRE 2020 ET 2022

- Les contraintes d'accès humanitaire se sont complexifiées à travers le Sahel central au cours des douze derniers mois, en fonction des avancées des groupes armés non-étatiques et de l'extension des opérations militaires, souvent au détriment
- Les espaces de dialogue et de coordination entre humanitaires, autorités politiques et forces militaires nationales ou internationales se sont globalement renforcés, mais de gros progrès restent à faire au niveau décentralisé.
- Au Niger, la société civile s'inquiète d'un décret présidentiel de février 2022 qui prévoit un contrôle renforcé de l'action des ONG par les autorités. L'article 41 du décret énonce que « pour tout projet ou programme initié par l'ONG/D, celle-ci doit obtenir l'approbation de l'État ou de ses démembrements avant exécution »¹¹². L'article 44 prévoit l'obligation pour les ONG d'informer les autorités « de l'identité, de la localisation et de la réputation des bénéficiaires de leurs prestations », mesure qui va à l'encontre à l'encontre des principes humanitaires de neutralité et d'impartialité.
- Au Burkina Faso, des efforts en termes de logistique sont à noter (augmentation des vols humanitaires, prédisposition de stocks d'urgence dans certaines zones)¹¹³.
- La pratique des escortes armées reste répandue, à un niveau variable selon les pays et les types d'acteurs. Au Niger, la situation s'est considérablement améliorée en 2021, passant d'un recours obligatoire à des escortes armées dans tout le pays, à une décision prise par les autorités régionales, en coordination avec d'autres parties prenantes.
- En lien avec les réglementations anti-terroristes en vigueur au Burkina Faso et au Niger, les garanties pour les humanitaires de pouvoir négocier leur accès avec les groupes armés, en application des principes humanitaires, restent floues.

COORDINATION CIVILO-MILITAIRE

Fin 2020

Tenue irrégulière de réunions de la coordination civilo-militaire (CMCoord) entre les humanitaires, les forces de défense et de sécurité (FDS), les forces internationales et les autorités étatiques au niveau national et local au **Burkina Faso**, au **Mali** et au **Niger**.

Mesures de succès¹¹⁴

Objectifs fixés par la Coalition citoyenne en avril 2021

Renforcement de la coordination civilo-militaire mesuré, d'ici octobre 2021, par la tenue de CMCoord aux niveaux national et décentralisé au moins une fois par mois, avec participation à un niveau décisionnel suffisant (colonel au minimum au niveau central).

Début 2022

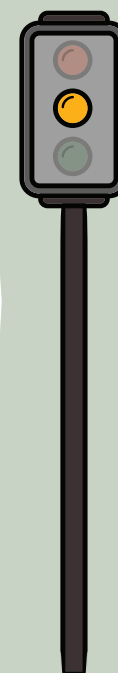
Le nombre de réunions de coordination est en hausse dans les trois pays en 2021 par rapport à 2020, aussi bien stratégiques en capitale qu'opérationnelles en régions.

- **Burkina Faso : 39 réunions** dont 10 stratégiques
- **Mali : 47 réunions** dont 15 stratégiques
- **Niger : 41 réunions** dont 6 stratégiques

La présence des FDS s'est accrue, mais elle reste faible et variable. Au **Niger** et au **Mali**, la participation des forces étrangères présentes dans la zone reste insuffisante.

Efforts notables de mise à disposition de personnel et de formation aux principes humanitaires et au droit international humanitaire (DIH) mais ils doivent être renforcés. Les questions sensibles liées aux contraintes d'accès ou aux projets à impact rapide menés par des militaires ne sont pas ou peu abordées.

Progrès



DIALOGUE AVEC GROUPES ARMÉS

Fin 2020

Mesures de succès

Début 2022

Progrès

Un dialogue entre humanitaires et groupes armés non-étatiques (GANE) a permis d'améliorer l'accès à certaines zones au **Burkina Faso** et au **Mali**.

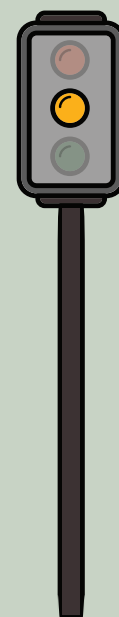
Cependant, au **Niger** et **Burkina Faso**, il n'existe pas de positionnement clair sur la possibilité pour les humanitaires de dialoguer avec les GANE sans crainte de répercussion négative de la part des États (dans lesquels les humanitaires agissent ou par lesquels les humanitaires sont financés) ou des FDS.

Objectifs fixés par la Coalition citoyenne en avril 2021

Engagement des autorités civiles et militaires et des États bailleurs à accepter la possibilité pour les humanitaires de négocier l'accès humanitaire avec toutes les parties aux conflits, ce qui est clairement distinct des négociations de paix.

Au **Mali**, le dialogue des humanitaires avec l'ensemble des parties au conflit reste essentiel pour maintenir l'accès et débloquer certaines situations complexes (dans des villages sous blocus par exemple). De manière générale, le dialogue est encore ouvert avec l'ensemble des parties prenantes, même s'il est plus complexe voire impossible dans certaines localités spécifiques et sur un temps défini.

Au **Niger** et au **Burkina Faso**, les limites constatées en 2020 persistent quant au manque de positionnement clair des acteurs humanitaires sur le dialogue avec les GANE.



ESCORTES ARMÉES

Fin 2020

Mesures de succès

Début 2022

Progrès

Les structures de CMCoord au niveau central et décentralisé ont permis de négocier des voies d'accès humanitaires sans escortes armées à certaines zones habitées.

Cependant, il persiste de fortes interdictions de se déplacer sans escorte militaire au **Niger**, par exemple.

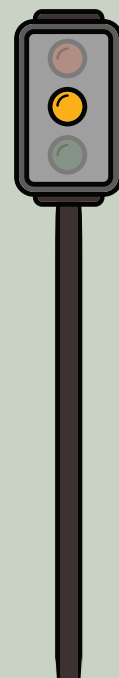
Objectifs fixés par la Coalition citoyenne en avril 2021

Respect du mandat et des principes humanitaires de neutralité, d'impartialité et d'indépendance avec la distinction claire entre humanitaires et militaires.

L'utilisation d'escortes armées pour les acteurs humanitaires ne doit être envisagée qu'en dernier recours et dans des circonstances exceptionnelles.

Grâce aux espaces de dialogue créés depuis septembre 2020, des progrès sont observés au **Niger** quant au déplacement des humanitaires dans certaines zones : la révision, en mai 2021, de la note verbale du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération sur l'accès donne la responsabilité aux autorités régionales et départementales pour apprécier les modalités de déplacement dans les zones fragiles (comme à Tillabéry).

Cependant, dans les trois pays, l'utilisation d'escortes armées par certains acteurs dans les domaines humanitaire, du développement ou de la stabilisation continue de peser sur la perception de neutralité des humanitaires. Au **Mali** par exemple, malgré l'adoption de procédures opérationnelles (SOP) par l'équipe humanitaire pays sur la non-utilisation d'escorte sauf en cas de dernier recours, les règles de sécurité de l'ONU imposent le déplacement du personnel expatrié UN sur le terrain avec escortes.



QIPs & CIMIC

Fin 2020

Mesures de succès

Début 2022

Progrès

Au **Mali** et au **Niger**, des initiatives prises par les militaires sans concertation avec la coordination humanitaire pour « gagner les cœurs et les esprits » des populations (distribution de couvertures, vivres, premiers soins) ont dilué la distinction des mandats entre acteurs militaires et humanitaires.

Objectifs fixés par la Coalition citoyenne en avril 2021

Accord entre acteurs de la coordination civilo-militaire sur les secteurs sur lesquels les projets à impact rapide menés par des militaires (QIPs et CIMIC) devraient se focaliser.

La coordination autour des projets à impact rapide (QIPs) et des interventions civiles menées par les militaires (CIMIC) reste défailante en l'absence de textes au **Niger** et **Burkina Faso**, et insuffisante à cause du non-respect des textes au **Mali**. En effet, des CIMIC/QIPs dans les secteurs de l'assistance humanitaire sont mis en œuvre dans des secteurs (santé, éducation, eau/hygiène/assainissement notamment) et dans des zones où les humanitaires interviennent, ce qui met à mal la perception de la neutralité des humanitaires.



DIALOGUE AVEC GROUPES ARMÉS

Fin 2020

Mesures de succès

Début 2022

Progrès

Un dialogue entre humanitaires et groupes armés non-étatiques (GANE) a permis d'améliorer l'accès à certaines zones au **Burkina Faso** et au **Mali**.

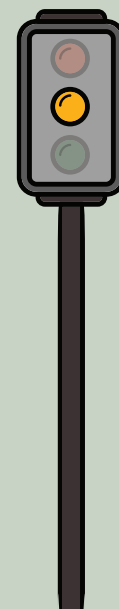
Cependant, au **Niger** et **Burkina Faso**, il n'existe pas de positionnement clair sur la possibilité pour les humanitaires de dialoguer avec les GANE sans crainte de répercussion négative de la part des États (dans lesquels les humanitaires agissent ou par lesquels les humanitaires sont financés) ou des FDS.

Objectifs fixés par la Coalition citoyenne en avril 2021

Engagement des autorités civiles et militaires et des États bailleurs à accepter la possibilité pour les humanitaires de négocier l'accès humanitaire avec toutes les parties aux conflits, ce qui est clairement distinct des négociations de paix.

Au **Mali**, le dialogue des humanitaires avec l'ensemble des parties au conflit reste essentiel pour maintenir l'accès et débloquer certaines situations complexes (dans des villages sous blocus par exemple). De manière générale, le dialogue est encore ouvert avec l'ensemble des parties prenantes, même s'il est plus complexe voire impossible dans certaines localités spécifiques et sur un temps défini.

Au **Niger** et au **Burkina Faso**, les limites constatées en 2020 persistent quant au manque de positionnement clair des acteurs humanitaires sur le dialogue avec les GANE.



COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION

Pour garantir un accès humanitaire aux personnes dans le besoin et une coordination efficace entre humanitaires et acteurs armés, la Coalition citoyenne pour le Sahel formule les recommandations suivantes :

Aux autorités politiques et militaires, aux États donateurs et à la communauté humanitaire :

- Continuer à renforcer les mécanismes de coordination civilo-militaire, à travers : la mise à disposition de personnel dédié et formé ; une participation à un haut niveau décisionnel de l'ensemble des forces militaires en présence sur le territoire (y compris les forces étrangères) ; la mise à l'agenda systématique, pour les coordinations en capitale, de sujets stratégiques comme celui des projets à impact rapide menés par des militaires avant leur mise en œuvre (CIMIC/QIPs).

À la communauté humanitaire :

- Garantir le respect des principes humanitaires en veillant à une utilisation des escortes armées seulement en dernier recours, à travers des lignes de conduite claires, une analyse approfondie des alternatives et une transparence et redevabilité renforcée de la part de l'ensemble de la communauté humanitaire.

Aux États du Sahel Central et aux États donateurs :

- Démontrer une volonté politique de permettre aux humanitaires de négocier l'accès humanitaire avec toutes les parties aux conflits, notamment en application du droit international humanitaire.
- Veiller à ce que les politiques et législations anti-terroristes n'aient pas d'impact négatif sur l'aide et l'espace humanitaire, et prévoir des mesures d'exemptions humanitaires lorsque cela s'avère nécessaire.
- Garantir le respect des principes humanitaires en garantissant le non-criblage des bénéficiaires finaux de l'aide.

Aux forces armées nationales et étrangères :

- Veiller à une distinction claire des mandats, en s'assurant que les interventions CIMIC et QIPs soient orientées davantage vers des secteurs non couverts par les acteurs humanitaires (notamment soutien aux infrastructures) et soient coordonnées en amont de leur mise en œuvre avec la communauté humanitaire.
- Veiller à ce que les formations dispensées aux forces armées comprennent une sensibilisation à l'action humanitaire, aux principes humanitaires, au droit international humanitaire et à la protection des femmes et des enfants, y compris pour les commandants sur le terrain.

Au Mali et à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) :

- Trouver une solution pour mettre fin aux sanctions imposées au Mali en janvier 2022, qui ont des conséquences dévastatrices sur les populations et la situation humanitaire dans un pays déjà confronté à la pire insécurité alimentaire depuis 10 ans ; dans l'intervalle, prévoir des exemptions humanitaires aux sanctions¹¹⁵.

4. LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ

PILIER CITOYEN N°4

Combattre l'impunité et garantir l'accès à la justice pour tous.

Il s'agit particulièrement de veiller à ce que les personnes qui commettent des exactions envers les civils soient tenues pour responsables en garantissant un accès effectif à la justice pour tous, et de renforcer le système de justice et la chaîne pénale afin de lutter contre l'impunité.

INDICATEUR 7 : TOLÉRANCE ZÉRO POUR LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS COMMISES PAR LES FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

CE QUI A CHANGÉ ENTRE 2020 ET 2022

Plusieurs étapes judiciaires symboliques ont été franchies depuis avril 2021¹¹⁶ dans la reddition de comptes pour les crimes commis contre les populations civiles au Sahel. Mais le cours de la justice reste lent et entravé par de nombreux obstacles. L'impunité pour les violations graves perpétrées par les forces de défense et de sécurité (FDS) continue à prévaloir, minant la confiance des populations dans leurs institutions. Pourtant, ni les discours, ni les actes des autorités maliennes, burkinabé ou nigériennes ne démontrent une réelle priorisation de ce phénomène.



MALI

Des avancées ont été enregistrées dans la lutte contre l'impunité en 2021 avec la tenue d'un premier procès pour un massacre impliquant des groupes dits d'autodéfense et la multiplication des procédures contre des militaires. Cependant, aucun membre des forces de défense et de sécurité (FDS) n'a encore été jugé pour crimes graves contre des populations civiles. Malgré des déclarations encourageantes¹¹⁷, les autorités politiques n'ont pas adopté de politique nationale de tolérance zéro pour les violations des droits humains par des FDS et des groupes dits d'autodéfense, comme l'avait recommandé la Coalition citoyenne pour le Sahel en avril 2021. L'expert indépendant de l'ONU Alioune Tine alertait encore, en mars 2022, sur « l'urgence de mettre un terme au cycle infernal de l'impunité »¹¹⁸.

Justice militaire

- Le 10 novembre 2021, s'est tenue la toute première session de la chambre criminelle du tribunal militaire de Bamako. L'adjudant Abdoul C., reconnu coupable d'un viol en 2014, a été condamné à 20 ans de prison, rétrogradé et radié de l'effectif de l'armée¹¹⁹. Deux autres affaires ont été renvoyées, notamment parce qu'un militaire accusé, toujours en opération, n'avait pas été démobilisé par sa hiérarchie. Bien qu'elle n'ait porté que sur des cas individuels, cette première session de la justice militaire a été présentée comme un symbole de l'engagement des autorités à lutter contre l'impunité¹²⁰.
- De fait, l'ouverture de procédures contre des militaires s'est accélérée depuis la prise de pouvoir par des officiers en août 2020, notamment en réponse aux pressions de la société civile et de la communauté internationale face à la multiplication des allégations d'exactions, selon Amnesty International¹²¹. Ainsi, le ministre de la Défense a autorisé début 2021, l'ouverture par la justice militaire de dix procédures pour allégations d'exécutions extrajudiciaires commises par des militaires entre 2018 et 2020, ce qui représente une augmentation du traitement judiciaire de ces crimes par rapport à l'année précédente (2020). En avril 2022, le procureur militaire de Mopti a annoncé l'ouverture d'enquêtes sur les allégations de massacre lors d'opérations militaires à Moura, moins de 10 jours après les faits¹²². En novembre 2021, un nombre en hausse de 99 militaires étaient sous mandat de dépôt, selon le directeur de la justice militaire, notamment « des éléments accusés récemment de torture »¹²³.
- Cependant, les instructions menées par la justice militaire sur des crimes graves attribués à des militaires, notamment à Binédama en juin 2020, progressent lentement et, en mai 2022, aucune n'avait encore débouché sur un procès. Les allégations d'exactions n'ont pas toutes donné lieu à des procédures. En outre, les militaires faisant l'objet de poursuites ne sont pas systématiquement suspendus et certains sont toujours en opération. Des magistrats ont justifié cette situation auprès d'Amnesty International en invoquant l'insécurité qui entrave les enquêtes mais aussi l'impact négatif que ces procédures pourraient avoir sur la cohésion au sein de l'armée¹²⁴.



“Arrêter des soldats alors qu'ils sont en opération et sous le feu de l'ennemi pourrait plomber le moral de leurs camarades sur le terrain. Et leur causer un stress qui n'est pas nécessaire. Le commandement se doit de faire attention aux interpellations.”

Un magistrat du tribunal militaire de Bamako cité par Amnesty international.¹²⁵

Autres procédures judiciaires

- **Les enquêtes sur des massacres attribués à des groupes dits d'autodéfense ont débouché sur un seul procès.** 12 hommes ont été condamnés à mort le 30 juin 2021 par la cour d'assise de Mopti¹²⁶ pour le meurtre, le 1er janvier 2019, de 39 habitants du village de Koulogon-Peu¹²⁷. Le procès s'est tenu en l'absence des accusés, qui avaient été remis en liberté provisoire pendant l'instruction, et des témoins, pour des raisons de sécurité. Aucun mandat d'arrêt n'a été émis à la fin du procès. Des instructions sont en cours sur d'autres violences communautaires de grande échelle, comme les massacres d'Ogossagou I et II (mars 2019 et février 2020), de Sobane-Da (juin 2019), et de Bankass (juillet 2020), mais elles avancent peu.
- **La justice malienne a été plus active pour juger les « actes de terrorisme ».** 47 affaires ont ainsi été examinées lors d'une session d'assise spéciale sur le terrorisme qui s'est tenue en octobre-novembre 2021 à la cour d'appel de Bamako. Les procédures pour terrorisme ont donné lieu à plusieurs dizaines de **cas de détention prolongée et d'actes de torture et de mauvais traitements en détention** selon l'ONU¹²⁸. Les procès sont souvent expéditifs et « ne présentent pas les garanties minimales d'équité requises par le droit international », selon Amnesty International.
- Dans ce contexte, l'abandon des poursuites, en mars 2021, contre le général Sanogo, chef de la junte militaire qui a mené le coup d'État en 2012, en application de la loi d'entente nationale, a contribué à renforcer le sentiment d'impunité dont bénéficient les forces armées¹²⁹.



BURKINA FASO

Les autorités de transition du Burkina Faso n'ont pas fait de déclaration ni pris d'actes indiquant que la tolérance zéro pour les exactions commises par les forces de défense et de sécurité faisait partie de leurs priorités. Elles n'ont pas révisé une clause d'impunité contestée dans le statut des forces spéciales et les enquêtes sur des exécutions extrajudiciaires attribuées aux FDS avancent peu. En revanche, la justice spécialisée dans les cas de terrorisme commence à monter en puissance.

- **L'article 10 du décret présidentiel sur le statut des forces spéciales**, créées en juin 2021¹³⁰, a envoyé un très mauvais signal sur la détermination des autorités burkinabè à lutter contre l'impunité. Il énonce que les personnels des forces spéciales « ne peuvent être poursuivis pour des actes accomplis dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions » et a été présenté par les défenseurs des droits humains burkinabè comme une prime à l'impunité, certains allant jusqu'à parler d'« escadrons de la mort »¹³¹.
 - Le 24 juin 2021, la Coalition citoyenne pour le Sahel a rappelé qu'« aucune des forces de défense et de sécurité présentes au Sahel ne doit faire l'objet d'un statut spécifique qui les exonérerait de leurs responsabilités en cas d'exaction »¹³².
 - Le 17 février 2022, le Parlement européen a « invité les autorités du Burkina Faso à réviser la clause d'immunité figurant dans le statut des forces spéciales »¹³³.
 - Malgré l'inquiétude exprimée par de nombreux acteurs sur cette disposition contraire aux engagements internationaux du Burkina Faso et aux déclarations de ses dirigeants en faveur de la lutte contre l'impunité, l'article 10 n'avait toujours pas été révisé au moment de la publication de ce rapport.
- **La justice militaire a peu progressé dans les enquêtes sur les crimes graves attribués aux forces de défense et de sécurité**¹³⁴. Deux ans après la découverte de 200 corps dans des fosses communes autour de Djibo, aucun des responsables n'a encore été jugé. Les allégations de nouvelles exécutions extrajudiciaires par des éléments des FDS et des groupes d'autodéfense soutenus par l'État (notamment les Volontaires pour la Défense de la Patrie) se sont multipliées depuis le début de 2022 (voir pilier 1, indicateur 1, page 8).
- Longtemps inexistante, **la justice spécialisée dans les cas de terrorisme prend progressivement de l'ampleur**, avec la tenue d'un premier procès en août 2021. Deux membres d'un groupe armé ont été condamnés à 20 ans de prison pour l'attaque d'une école primaire en 2018¹³⁵. Ce jugement a représenté une avancée symbolique importante, d'autant qu'il est très rare que les auteurs d'attaques contre le secteur de l'éducation rendent des comptes¹³⁶. Il a toutefois été terni par des dysfonctionnements graves de la procédure, portant atteinte aux droits de la défense, principe essentiel d'un procès équitable. Les accusés, qui avaient passé trois ans en détention préventive, n'ont pas été informés pendant le procès de leur droit à être représentés par un avocat.
- Au 20 Août 2021, on enregistrait 459 dossiers en cours d'instruction par le pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme (PJS), créé en 2017¹³⁷. Contrairement à la perception largement répandue au Burkina Faso d'une menace qui vient de l'extérieur et émane principalement de la communauté peule, 9 détenus sur 10 sont de nationalité burkinabè et ils représentent toutes les communautés du pays¹³⁸.
- L'annonce, en octobre 2021, de **l'ouverture d'un bureau national du Haut-Commissariat aux droits de l'Homme de l'ONU au Burkina Faso**¹³⁹, est un signe positif pour la lutte contre l'impunité et la promotion des droits humains¹⁴⁰. Le Burkina Faso était le seul pays du G5 Sahel à ne pas avoir de présence permanente des Nations Unies dans le domaine des droits humains.



NIGER

Au Niger non plus, les autorités n'ont pas démontré une priorisation de la lutte contre l'impunité pour les exactions attribuées aux FDS. Les enquêtes sur les exécutions extrajudiciaires attribuées à l'armée sont au point mort.

- Plus de deux ans après la mort d'au moins 71 civils, **l'enquête sur le massacre d'Inatès est à l'arrêt**. Aucun des auteurs présumés n'a été jugé, interpellé ou même interrogé. Cet épisode tragique a un caractère inédit : c'est la première fois que la responsabilité des FDS a été documentée par un organe officiel de l'appareil d'État, la Commission nationale des droits de l'Homme, dans une minutieuse enquête publiée en septembre 2020¹⁴¹, dont les autorités nigériennes ont jusqu'à présent ignoré les conclusions¹⁴². En privé, des officiels nigériens ont confirmé, en septembre 2021, qu'une procédure judiciaire était en cours d'instruction et reconnu la responsabilité d'éléments des FDS¹⁴³.
- A l'inverse de la tolérance zéro demandée par la Coalition citoyenne pour le Sahel, plusieurs dizaines d'autres **cas d'exécutions extrajudiciaires et de disparitions forcées** lors d'opérations militaires de l'armée nigérienne sont **restés sans réponse judiciaire**, entretenant le sentiment d'impunité pour les FDS¹⁴⁴.

FORCES INTERNATIONALES

Au Niger non plus, les autorités n'ont pas démontré une priorisation de la lutte contre l'impunité pour les exactions attribuées aux FDS. Les enquêtes sur les exécutions extrajudiciaires attribuées à l'armée sont au point mort.

- Des allégations de graves violations des droits humains ont visé des **forces russes** présentes aux côtés des forces armées maliennes lors d'opérations militaires, notamment à Moura en mars 2022¹⁴⁵. En l'absence d'information précise sur le statut de ces forces, présentées comme des instructeurs militaires par le gouvernement malien¹⁴⁶ et comme des mercenaires du groupe Wagner par 15 pays européens et le Canada¹⁴⁷, ainsi que par le chef de la diplomatie russe¹⁴⁸, il est difficile d'établir leur responsabilité en cas d'incidents contre des civils.
- Les responsabilités n'ont toujours pas été établies dans l'**incident de Bounti** (Mali), au cours duquel 22 personnes ont été tuées lors de frappes aériennes françaises le 3 janvier 2021, dont 19 civils qui participaient à un mariage, selon une enquête de la MINUSMA¹⁴⁹. Le ministère français des Armées a réfuté ses conclusions en mettant en cause la méthodologie employée et a réaffirmé avoir ciblé « un groupe armé terroriste identifié comme tel »¹⁵⁰, tout en refusant d'en livrer la preuve. A ce jour, aucune enquête judiciaire n'a été ouverte sur cet incident, ni en France ni au Mali.
- Les autorités nigériennes et françaises ont annoncé en mai 2022 le versement de dédommagements aux familles des victimes de la répression d'une **manifestation contre un convoi militaire français à Téra** le 21 novembre 2021, qui avait fait 3 morts et plusieurs blessés. Cette décision a été critiquée par des associations de défense des droits humains en raison de l'absence de procédure pénale.¹⁵¹
- En avril 2021, des soldats tchadiens de la Force conjointe du G5 Sahel ont été arrêtés et rapatriés après des accusations de viols contre au moins 3 femmes, dont une fille de 11 ans, à Téra au Niger en avril 2021. Une enquête pénale a été annoncée mais, en mai 2022, ses conclusions n'avaient toujours pas été rendues publiques¹⁵².

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION

Pour rompre le cycle de l'impunité, la **Coalition citoyenne pour le Sahel formule les recommandations suivantes :**

Au gouvernement du Burkina Faso :

- Réviser l'article 10 du statut des forces spéciales pour le rendre conforme aux obligations internationales du Burkina Faso et aux engagements de ses dirigeants en faveur de la lutte contre l'impunité.

Aux gouvernements du Burkina Faso, du Mali et du Niger :

- Traduire en actes la volonté affichée de lutter contre l'impunité¹⁵³, en accélérant la conclusion des enquêtes sur les massacres les plus emblématiques, notamment ceux d'Inatès (Niger), de Djibo (Burkina Faso) et d'Ogossagou (Mali).
- Rendre public le résultat des nombreuses enquêtes sur des allégations d'exactions impliquant des FDS ou des forces étrangères dont l'ouverture a été annoncée dans des communiqués des états-majors des armées ou de la justice militaire des trois pays ; à défaut, informer sur l'état d'avancement de ces enquêtes.
- Adopter une politique nationale de tolérance zéro pour les violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par les forces de défense et de sécurité (FDS) et les groupes dits d'autodéfense. Cette politique doit notamment garantir :
 - o La condamnation publique systématique des exactions contre les populations civiles, commises par les FDS et les groupes d'autodéfense, comme c'est le cas pour les groupes armés radicaux ;
 - o La reconnaissance que l'impunité des FDS nourrit la défiance des populations envers l'État, favorise le recrutement par les groupes armés et alimente ainsi le cycle de la violence ;
 - o L'ouverture immédiate d'enquêtes impartiales et indépendantes en cas d'allégations de violations graves des droits humains ; la publication de rapports d'étapes réguliers sur l'état d'avancement des enquêtes ; la tenue de procès équitables dans un délai raisonnable pour rendre justice aux victimes et à leurs proches ;

Base de référence 2021

Aucun procès de soldats burkinabè, malien ou nigérien accusés d'exactions ne s'est tenu à la date de publication du présent rapport. Un seul procès de membres de groupes dits d'autodéfense a eu lieu au Mali en 2021.

Source

Déclarations publiques des gouvernements sahéliers et de leurs partenaires ; rapports du HCDH, de la MINUSMA, de la Commission d'enquête internationale pour le Mali, des organisations de la société civile nationales et internationales et plus particulièrement des organisations de défense des droits humains.

Mesures de succès

Conclusion d'enquêtes impartiales et indépendantes et ouverture de premiers procès de membres des FDS d'ici décembre 2022, notamment concernant les massacres d'Inatès (Niger), Djibo (Burkina Faso), Ogossagou (Mali).

- o La mise en congé administratif immédiate des membres des FDS soupçonnés de crimes contre les populations civiles, en attendant la conclusion de l'enquête ;
- o Le démantèlement effectif et le désarmement des groupes dits d'autodéfense soupçonnés d'exactions contre les populations civiles.
- Renforcer les capacités et les moyens des Commissions nationales des droits de l'Homme (CNDH) pour leur permettre de mener des enquêtes efficaces en toute indépendance sur les exactions commises par tous les acteurs, y compris les FDS et les groupes d'autodéfense¹⁵⁴.
- Rendre publique, en toute transparence, la nature des accords encadrant le déploiement de forces étrangères, et le statut des forces, afin de pouvoir établir les responsabilités en cas de violations graves contre des populations civiles.

Aux partenaires internationaux :

- Condamner publiquement et systématiquement les violences contre les populations civiles commises par les FDS ou les groupes dits d'autodéfense, pas seulement celles attribuées aux groupes armés ;
- Reconnaître que l'impunité des responsables d'exactions fragilise la confiance dans l'État et favorise le recrutement par des groupes armés.
- Mettre en place une conditionnalité dans la poursuite des partenariats de sécurité liée au respect des droits humains et du DIH par les FDS.
- Faire preuve d'exemplarité en matière de responsabilité en veillant à ce que les missions et projets de sécurité internationaux comportent des garanties strictes, des mécanismes d'alerte et des cadres solides pour le suivi des incidents (y compris l'exploitation, le harcèlement et les abus sexuels), et des mécanismes locaux de plainte.
- Pour tous les acteurs internationaux impliqués dans des opérations militaires au Sahel, rendre publique, en toute transparence, la nature des accords encadrant ces déploiements et le statut des forces.

À la France :

- Ouvrir une enquête judiciaire indépendante afin de faire la lumière, en toute transparence, sur les frappes aériennes sur Bounti (Mali) en janvier 2021¹⁵⁵.

INDICATEUR 8 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DES RESSOURCES DES SYSTÈMES JUDICIAIRES

CE QUI A CHANGÉ ENTRE 2020 ET 2022

Des progrès ont été réalisés dans les trois pays du centre du Sahel pour rendre plus effectifs les pôles judiciaires spécialisés pour traiter les cas liés au conflit. Le cadre juridique est progressivement réformé, mais les droits des suspects sont encore trop souvent bafoués et la justice militaire reste largement tributaire de décisions politiques. L'accès à la justice pour les victimes de violations graves de droits humains est entravé par un manque de moyens humains, matériels et financiers, ainsi que par une volonté politique défaillante. Améliorer l'accès à la justice est pourtant essentiel pour lutter contre l'impunité et enrayer la défiance des populations à l'égard d'un système judiciaire qui n'est pas perçu comme protecteur.

Des pôles judiciaires spécialisés sous-équipés

- Des pôles judiciaires spécialisés dans la lutte contre le terrorisme (PJS) ont été créés au Mali en 2013 (avec une compétence étendue en 2019 aux crimes de droit international), au Burkina Faso en 2017 (mais n'a tenu son premier procès qu'en 2021) et au Niger en 2011. Ils sont en sous-effectif chronique. Par exemple, les 460 dossiers en cours au PJS du Burkina Faso sont traités par 12 magistrats et 16 greffiers qui sont aussi mobilisés sur des affaires de droit commun¹⁵⁶. Les enquêteurs ne disposent que de deux médecins légistes et un seul interprète.
- Aux problèmes d'effectifs, s'ajoutent des contraintes d'accès au terrain d'enquête, qui ne peut se faire sans escorte militaire en raison de l'insécurité, et de protection des victimes et des témoins, qui hésitent à se confier par crainte de représailles. Tous ces obstacles prolongent le temps d'instruction et contribuent à décrédibiliser la justice auprès des communautés et à renforcer le sentiment d'impunité.

Surpopulation carcérale

- Au Burkina Faso, plusieurs dizaines de suspects ont été libérés en 2021 faute de charges, souvent après plusieurs années de détention.¹⁵⁹ Mais il reste 978 détenus, dont 900 suspects de faits de terrorisme à la prison de haute sécurité de Ouagadougou, pour une capacité de 448 places. Il n'y a pas de quartiers pour mineurs ou pour femmes¹⁶⁰. Plusieurs enfants sont installés dans des préfabriqués à part¹⁶¹. Les détenus ayant eu accès à un avocat sont une minorité.
- Au Mali, de nombreux « terroristes » présumés arrêtés pendant des opérations militaires échappent au circuit judiciaire légal et sont détenus illégalement dans les locaux de la Direction générale de la sûreté d'État (DGSE) – rebaptisée Agence nationale de la sécurité d'État en octobre 2021 –, parfois pendant plusieurs années selon Amnesty International¹⁶³. Les autorités judiciaires justifient la détention continue par la DGSE par la faiblesse du système pénitentiaire malien, qualifié de « passoire ».
- Au Niger, il y a peu de surpopulation carcérale mais des décès suspects ont été signalés depuis novembre 2021 à la prison de haute sécurité de Koutoukallé où les droits des détenus ne sont pas toujours respectés¹⁶⁴.

Sahel : Ce qui a changé | Rapport de suivi de la Coalition citoyenne pour le Sahel

Une justice militaire aux ordres

- Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, les tribunaux militaires sont seuls compétents pour juger des membres des forces de défense et de sécurité accusés d'exactions contre des civils¹⁵⁷ et seul le ministre de la Défense peut autoriser des poursuites, ce qui a longtemps sévèrement limité le nombre de procédures et entravé la lutte contre l'impunité.
- Au Mali, un nouveau code de justice militaire, préparé avec l'appui technique de la MINUSMA, d'EUCAP Sahel Mali et du PNUD et validé le 15 mars 2022, devrait permettre de renforcer l'efficacité des enquêtes et des poursuites des infractions commises par les militaires, notamment en donnant l'initiative de l'action publique au procureur du tribunal militaire plutôt qu'au ministre, qui serait simplement informé¹⁵⁸.



“Ils me frappaient avec une corde pour que je parle et tabassaient les détenus [...] Je vais devoir réapprendre à vivre, mais j'ai peur que les militaires reviennent m'arrêter ou me tuer.”

Un ancien détenu burkinabé, cité par Le Monde ¹⁶²
Photo : Sophie Garcia, Source: Médecins du Monde, Burkina Faso.

COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION

Pour restaurer la confiance des populations du Sahel dans la justice de leurs pays et rompre le cycle de l'impunité, la **Coalition citoyenne pour le Sahel formule les recommandations suivantes** :

Aux gouvernements du Burkina Faso, du Mali et du Niger :

- Doter suffisamment les ministères de la justice en équipement et ressources, y compris humaines, en tenant compte de la dimension genre, afin que les procureurs et les officiers de police judiciaire puissent enquêter efficacement et poursuivre équitablement les auteurs d'abus quels qu'ils soient, y compris les membres des forces de défense et de sécurité ou de groupes d'autodéfense communautaires.
- Renforcer les capacités médico-légales des institutions judiciaires pour leur permettre un déploiement rapide sur les scènes de crime et la collecte, l'analyse et le stockage sécurisé des preuves scientifiques (balistique, empreintes digitales, autopsies, etc.), y compris pour les cas de violences sexuelles.
- Circonscrire la compétence des tribunaux militaires à des infractions de nature purement militaire, en excluant de leur champ de compétence les crimes commis par des militaires contre des civils, qui devraient relever des pôles judiciaires spécialisés, conformément aux Directives et principes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique¹⁶⁵ ;
- [Pour le Burkina Faso] Réviser le code de procédure pénale afin que les prévenus jugés pour faits de terrorisme ou liés au conflit puissent bénéficier d'un avocat commis d'office.
- Assurer la présence d'unités prévôtales, chargées de garantir la discipline et les droits des détenus, dans toutes les opérations militaires, et prendre des mesures pour empêcher les meurtres de représailles après la mort de soldats lors d'attaques de groupes armés.
- Renforcer l'accès à l'assistance juridique et à l'aide juridictionnelle pour les victimes des violations graves des droits humains en appuyant la mise en place de services juridiques civils de proximité pour renforcer l'acceptation par les populations. Actuellement, les seuls services juridiques formels auxquels les communautés ont accès dans les zones d'insécurité sont, en majorité, les services de la gendarmerie.
- Soutenir la création et la formation d'agents de liaison avec les victimes, en s'assurant du recrutement de femmes, afin de faciliter les contacts et la coordination entre les victimes de toutes les communautés et le système judiciaire.

Mettre en place des mesures de protection des témoins, survivants et défenseurs des droits humains, pour encourager leur participation aux enquêtes et aux procès, notamment une assistance judiciaire.

- S'assurer que les forces de défense et de sécurité appuient le travail de la justice en aidant à la mise à disposition des suspects et à l'exécution des mandats d'arrêt, en facilitant l'accès du personnel judiciaire aux sites d'intérêt, et en soutenant la protection des témoins et des victimes.
- Créer un service dédié à la coopération judiciaire internationale au sein des ministères de la justice pour refléter la dimension transnationale des affaires traitées.
- S'assurer de la mise en œuvre des Principes et Engagements de Paris sur les enfants dans les groupes armés¹⁶⁶, signés par les trois pays, en garantissant que les enfants présumés associés à des groupes armés désignés comme terroristes soient transférés à des acteurs de la protection de l'enfance et traités principalement comme des victimes.
- Encourager la création de commission d'enquêtes parlementaires sur les accusations d'exactions de la part de membres des FDS ; permettre aux parlementaires d'exercer leur devoir de contrôle du pouvoir exécutif dans le cadre de la lutte contre l'impunité.

Aux partenaires internationaux :

- Placer le renforcement de capacités et des ressources du système judiciaire au cœur du soutien technique et financier pour permettre aux gouvernements sahéliens de mettre en œuvre les recommandations ci-dessus.

Source

Budgets nationaux ;
montant de l'aide

Mesures de succès

Augmentation de 20%
du budget des États
sahéliens consacré à la
justice et hausse
mesurable de l'aide
internationale au
secteur de la justice
d'ici juin 2023.

RECOMMANDATIONS

Aux gouvernements du Burkina Faso, du Mali et du Niger :

- Pour la protection des civils _____ Indicateur 1 _____ Page 13
- Pour les stratégies politiques _____ Indicateur 3 _____ Page 16
et la gouvernance _____ Indicateur 4 _____ Page 18
- Pour les urgences humanitaires _____ Indicateur 6 _____ Page 25
- Pour la lutte contre l'impunité _____ Indicateur 7 _____ Page 28
_____ Indicateur 8 _____ Page 30

Au gouvernement du Burkina Faso :

- Pour la lutte contre l'impunité _____ Indicateur 7 _____ Page 28
_____ Indicateur 8 _____ Page 30

Aux partenaires internationaux engagés au Sahel et aux bailleurs :

- Pour la protection des civils _____ Indicateur 1 _____ Page 13
- Pour les stratégies politiques _____ Indicateur 3 _____ Page 16
et la gouvernance _____ Indicateur 4 _____ Page 18
- Pour les urgences humanitaires _____ Indicateur 5 _____ Page 21
_____ Indicateur 6 _____ Page 25
- Pour la lutte contre l'impunité _____ Indicateur 7 _____ Page 28
_____ Indicateur 8 _____ Page 30

Aux armées sahéliennes du Burkina Faso, Mali, Niger et aux forces internationales présentes au Sahel :

- Pour la protection des civils _____ Indicateur 2 _____ Page 14
- Pour les urgences humanitaires _____ Indicateur 6 _____ Page 25

A l'Union africaine et à la CEDEAO :

- Pour les stratégies politiques _____ Indicateur 3 _____ Page 16
et la gouvernance _____
- Pour les urgences humanitaires _____ Indicateur 6 _____ Page 25

A la coordination humanitaire :

- Pour les urgences humanitaires _____ Indicateur 5 _____ Page 21
_____ Indicateur 6 _____ Page 25

A la France :

- Pour la lutte contre l'impunité _____ Indicateur 7 _____ Page 28

NOTES

Synthèse et méthodologie

- 1 Pour les références, merci de se reporter aux chapitres concernés.
- 2 Les contributeurs ont utilisé une approche méthodologique mixte comprenant : des recherches originales basées sur des entretiens réalisés spécifiquement pour ce rapport ou accordés précédemment à des membres de la Coalition citoyenne ; une analyse de sources ouvertes, ainsi que de recherches déjà publiées, principalement de partenaires de la Coalition, et d'articles de presse.
- 3 Pour le Sahel, ACLED limite l'utilisation de "moyennes standards" (établies en l'absence de bilans précis de décès) grâce à une couverture étroite de la région et d'un vaste réseau de sources et de partenaires locaux au Burkina Faso, Mali et Niger (ONGs, journalistes, humanitaires, acteurs militaires et de sécurité, informateurs communautaires entre autres). Pour plus d'informations, voir "ACLED Fatality Methodology" https://acleddata.com/acleddatanew/wp-content/uploads/11/2021/ACLED_FAQs-Fatalities-Methodology_v1_February2020-.pdf

Pilier 1

- 4 Définition du Center for Civilians in Conflict (CIVIC)
- 5 The Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED) <https://acleddata.com/#/dashboard>
- 6 L'augmentation est la plus forte au Burkina Faso (%110+). L'attaque du poste de gendarmerie d'Inata, qui a fait 53 morts en novembre 2021, a suscité une vague d'indignation dans le pays et a été l'un des facteurs qui ont conduit au renversement du Président Kaboré en janvier 2022, selon l'ISS (Ornella Moderan et Fahiraman Rodrigue Koné), « La détérioration de la situation sécuritaire et les déficits de gouvernance ont eu raison du régime Kaboré », 31 janvier 2022. <https://issafrika.org/fr/iss-today/a-quoi-doit-on-le-coup-detat-au-burkina-faso>
- 7 Les attaques contre des civils sont définies par ACLED comme toute forme de violence de la part d'un acteur armé organisé ciblant des non-combattants non armés. https://acleddata.com/acleddatanew/wp-content/uploads/11/2021/ACLED_Codebook_v1_January2021-.pdf
- 8 c 9540 as contre 6605. GBVIMS, « Rapport annuel. Janvier-Décembre 2021 ». La hausse s'explique par l'insécurité, mais aussi par une meilleure documentation des incidents. Le GVBIMS ne fournit pas de données sur les auteurs des VBG. https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/rapport_annuel_gbvims_-2021final_2.pdf
- 9 Conseil de sécurité des Nations Unies, « Résolution 2022) 278). Situation au Mali, Rapport du Secrétaire général », 30 mars 2022, paragraphes 58 et 60. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N11/293/22/pdf/N2229311.pdf?OpenElement>
- 10 Initiative Spotlight pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, « Étude sur l'ampleur et les déterminants des violences basées sur le genre au Niger », 2021 [Document non publié].
- 11 HRW, « Niger : Hausse des atrocités commises par des groupes islamistes armés », 11 août 2021. <https://www.hrw.org/fr/news/11/08/2021/niger-hausse-des-atrocites-commises-par-des-groupes-islamistes-armes>
- 12 Studio Kalangou, « Niger : Banibongou, 69 civils tués par des groupes armés non identifiés », 5 novembre 2021. Banibangou a été la cible d'attaques récurrentes en 2021 notamment en mars (66 civils tués dont 6 enfants) et en juillet (32 morts) <https://www.studiokalangou.org/-60216-niger-banibongou-69-civils-tues-groupes-armes-identifies>
- 13 Libération (Célian Massé), « Au Mali, quatre villages attaqués, 60 civils assassinés », 9 août 2021. https://www.liberation.fr/international/afrique/au-mali-quatre-villages-attaques-60-civils-assassines20210809_-ALWJS2DPJBG57K7OCHIKW4HOOM/?redirected=1
- 14 AMDH Mali, « Communiqué de Presse N013°/AMDH/2021 relatif au massacre d'au moins 31 civils sur l'axe Songo-Bandiagara », 6 décembre 2021. <https://www.facebook.com/100006969780812/posts/3088214504754179/?d=n>
Voir aussi: HRW, "Mali : Nouvelle vague d'exécutions de civils", 15 mars 2022. <https://www.hrw.org/fr/news/15/03/2022/mali-nouvelle-vague-dexecutions-de-civils>
- 15 Communiqué de la communauté Idaksahak, « Mali : Communiqué de la communauté Idaksahak sur les tragiques événements survenus à Gao et Menak », 15 avril 2022. https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=7247644171972662&id=100001814530373&sfnsn=mo
Voir aussi : Ouest France, « Mali : les groupes armés s'entre-tuent sur le dos des civils », 10 avril 2022. <https://www.ouest-france.fr/monde/mali/mali-les-groupes-armes-s-entre-tuent-sur-le-dos-des-civils-f8b3e2aa-b1c11-6ec9-a7f742-a0ff31324>
- 16 MDHP, "Communiqué suite aux tueries de Solhan", 8 juin 2021. https://www.facebook.com/permalink.php?story_fbid=5563062243735007&id=1028453727195904
Voir aussi : Le Monde, « Burkina Faso : après le massacre de Solhan, le bilan relevé à 160 morts », 6 juin 2021. https://www.lemonde.fr/afrique/article/06/06/2021/burkina-faso-apres-le-massacre-de-solhan-le-bilan-releve-a-160-morts_3212_6083098.html
- 17 El Watan, « Le Burkina Faso face à l'hydre terroriste - Manifestations contre l'insécurité », 4 juillet 2021. <https://www.elwatan.com/edition/international/manifestations-contre-linsecurite2021-07-04->
- 18 Lobspaalga (Camille Baki), « Attaque terroriste sur le site aurifère de Kougdiguin à Barga (Bouroum) : près d'une vingtaine de morts et de nombreux blessés », 1er avril 2022. <https://www.lobspaalga.com/?p=40555>
- 19 MINUSMA, « Rapport sur l'incident de Bounty du 3 janvier 2021 », mars 2021. https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/rapport_final_bounty_bounty9.pdf
- 20 Maliweb.net, « Bombardement à Bounty : Un rapport de l'ONU accuse Barkhane d'avoir commis une bavure. L'armée française maintient sa version des faits », 31 mars 2021. <https://www.maliweb.net/nations-unies/bombardement-a-bounty-un-rapport-de-lonu-accuse-barkhane-davoir-commis-une-bavure-larmee-francaise-maintient-sa-version-des-faits2923034-.html>
- 21 HRW, « Mali : Nouvelle vague d'exécutions de civils ». Op. cit. <https://www.hrw.org/fr/news/15/03/2022/mali-nouvelle-vague-dexecutions-de-civils>
- 22 Twitter des Forces armées maliennes, « Communiqué n027° de l'Etat-major général des armées », 5 avril 2022. https://twitter.com/FAMa_DIRPA/status/1511406020379267075/photo/1
- 23 HRW, « Mali : Massacre perpétré par l'armée et des soldats étrangers », 5 avril 2022. <https://www.hrw.org/fr/news/05/04/2022/mali-massacre-perpetre-par-larmee-et-des-soldats-etrangers>
Voir aussi : FIDH, « Allégations de crimes contre des civils à Moura au Mali : une enquête indépendante doit avoir lieu », 6 avril 2022. <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/crimes-civils-moura-mali-enquete-independante>
- 24 Twitter des Forces Armées Maliennes, « Communiqué du cabinet du Procureur de la République », 6 avril 2022. https://twitter.com/FAMa_DIRPA/status/1511818836193988609?s=20&t=-l3SE84lRyYwMAQYF2cUmQ

- 25 Coalition citoyenne pour le Sahel, « Il faut mettre un terme au cercle vicieux de la violence et de l'impunité au Sahel », 8 avril 2022. <https://www.sahelpeoplescoalition.org/declarationdelacoalitioncitoyenne8avril2022>
- 26 Bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies, « Déclaration du Porte-parole, Seif Magango, sur le refus des autorités maliennes d'accorder aux enquêteurs de l'ONU l'accès à Moura », 20 avril 2022. https://twitter.com/olivier_salgado/status/1516783353395134471?s=20&t=s45411FmfHGaeuFNe-F5OA
- 27 HRW, « Sahel : Visite de la Haute Commissaire de l'ONU aux Droits de l'Homme au Burkina Faso et au Niger », 1er décembre 2021. <https://www.hrw.org/fr/news/01/12/2021/sahel-visite-de-la-haute-commissaire-de-lonu-aux-droits-de-lhomme-au-burkina-faso>
- 28 Minute.bf, « Exactions » de l'Armée au Sahel: 17 organisations des droits de l'homme interpellent le gouvernement », 27 avril 2022. <https://minute.bf/exactions-de-larmee-au-sahel-17-organisations-des-droits-de-lhomme-interpellent-le-gouvernement/>
Voir aussi : RFI, « Burkina : plus d'une centaine de civils auraient été tués lors d'exactions des forces armées », 22 avril 2022. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/-20220422burkina-plus-d-une-centaine-de-civils-auraient-ete-tues-lors-d-exactions-des-forces-armees>
- 29 LeFaso.net, « Affaire de massacre des civils par l'armée burkinabè : « Des investigations seront diligentées sur ces graves allégations », rassure le ministre de la défense », 22 avril 2022. <https://lefaso.net/spip.php?article112834>
- 30 NigerDiaspora (Moussa Tchangari), « Urgent Diffa : Exécutions sommaires de civils », 25 novembre 2021. <https://www.nigerdiaspora.net/index.php/-33societe/-14031urgent-diffa-executions-sommaires-de-civils-par-moussa-tchangari>
- 31 Le Figaro, « Convoi de Barkhane au Niger : le Président Bazoum « exige » une enquête française », 17 décembre 2021. <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/convoi-de-barkhane-au-niger-le-president-bazoum-exige-une-enquete-francaise20211217->
- 32 Afriqinfos, « Sahel. Comment trois manifestants sont morts lors du passage d'un convoi de la force Barkhane à Téra en novembre dernier », 22 décembre 2021. <https://afriqinfos.com/afrique-de-louest/sahel-comment-trois-manifestants-sont-morts-lors-du-passage-dun-convoi-de-la-force-barkhane-a-tera-en-novembre-dernier/>
- 33 Minute.bf (Hamadou Ouedraogo), « Investiture de Paul Henri Damiba: L'intégralité de son discours », 16 février 2022. Dans son discours d'investiture, le président Paul Henri Sandaogo Damiba s'est adressé sans distinction aux « Militaires, Paramilitaires, Volontaires pour la Défense de la Patrie » <https://minute.bf/investiture-de-paul-henri-damiba-lintegralite-de-son-discours/>
- 34 Msn via AFP, « Ouest du Niger : de récents massacres ont entraîné la naissance de milices d'autodéfense », 25 novembre 2021. <https://www.msn.com/fr-be/actualite/monde/ouest-du-niger-de-r%C3%A9cents-massacres-ont-entra%C3%ACn%C3%A9-la-naissance-de-milices-d-autod%C3%A9fense/ar-AAR75Kp?ocid=BingNewsSearch>
- 35 Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, « La Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, termine sa visite officielle au Niger (4-2 décembre) », 4 décembre 2021. <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/12/2021/un-high-commissioner-human-rights-michelle-bachelet-concludes-her-official0->
- 36 Feuille de route de la Coalition pour le Sahel, mars 2021 [Document non publié].
- 37 Coalition pour le Sahel, « Troisième réunion ministérielle. Déclaration conjointe de la réunion ministérielle de la Coalition pour le Sahel », 9 mars 2022. <https://www.coalition-sahel.org/troisieme-reunion-ministerielle-de-la-coalition-pour-le-sahel/>
- 38 Site de l'Elysée, « Conférence de presse sur l'engagement de la France et de ses partenaires au Sahel », 17 février 2022. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/17/02/2022/conference-de-presse-sur-lengagement-de-la-france-et-de-ses-partenaires-au-sahel>
- 39 Etat-major général des Armées du Mali, « Communiqué N29, « 025° mars 2022. <http://www.fama.hostdus.com/wp-content/uploads/03/2022/Communique-N%C2B0025de-LEMGA-du2022-03-29-.pdf>
- 40 Etat-major des Armées du Mali et Forces Armées Nigériennes, « Opération conjointe TAANLI 2, du 25 novembre au 5 décembre 2021. Dossier de presse ». <https://www.wakatsera.com/wp-content/uploads/12/2021/loperation-Taanli2-.pdf>
- 41 Communiqué de presse de l'Etat-major des Armées, « Opération Barkhane - Opération contre un groupe armé terroriste dans le nord du Burkina Faso », 10 février 2022. <https://www.defense.gouv.fr/salle-presse/salle-presse/communiqués-presse>
- 42 Le Monde (Cyril Bensimon et Morgan Le Cam), « Mali : dans la guerre de l'information, l'armée française réplique et accuse le Groupe Wagner », 23 avril 2022. https://www.lemonde.fr/afrique/article/23/04/2022/sahel-dans-la-guerre-de-l-information-l-armee-francaise-replique-et-accuse-le-groupe-wagner_3212_6123340.html
- 43 Saferworld (Louisa Waugh), « Pour ne pas perdre le Sahel Points de vue des populations sur l'insécurité et les interventions internationales : Mali, Niger et Burkina Faso », avril 2022. <https://www.saferworld.org.uk/resources/publications/-1385how-not-to-lose-the-sahel-community-perspectives-on-insecurity-and-international-interventions-in-mali-niger-and-burkina-faso>
- 44 ActuNiger, « Insécurité : retour de l'interdiction de circulation des motos dans certains départements et communes de la région de Tillabéri », 13 octobre 2021. <https://www.actuniger.com/societe/-17582insecurite-retour-de-l-interdiction-de-circulation-des-motos-dans-certains-departements-et-communes-de-la-region-de-tillaberi.html>
- 45 OuagaNews.net, « Coupure de l'accès à l'internet mobile au Burkina : déclaration commune des organisations de la société civile », 21 janvier 2022. <https://ouaganews.net/coupure-de-laccés-a-linternet-mobile-au-burkina-declaration-commune-des-organisations-de-la-societe-civile/>
- 46 Kaceto.net, « Attaques terroristes dans le nord de la Côte d'Ivoire : Tabital Pulaaku Burkina répond à Birahima Ouattara », 30 décembre 2021. Parmi les rares condamnations, on notera celle de l'association Tabital Pulaaku Burkina qui a exprimé son « malaise de voir toute une communauté ethnique mise en cause ». <https://kaceto.net/spip.php?article11035>
- 47 Coalition citoyenne pour le Sahel, « A l'heure des redéploiements militaires, un sursaut civil est plus urgent que jamais au Sahel », 16 février 2022. <https://www.sahelpeoplescoalition.org/dclaration-coalition-citoyenne-du-16-fvrier2022->
- 48 The Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED) <https://acleddata.com/#/dashboard>
- 49 Sidwaya, « Axe Dablo-Kaya : la route de l'enfer des femmes déplacées internes », 27 avril 2022. <https://www.sidwaya.info/blog/27/04/2022/axe-dablo-kaya-la-route-de-lenfer-des-femmes-deplacees-internes/>
- 50 Force conjointe du G5 Sahel, Communiqué de presse, 3 avril 2021. <https://www.g5sahel.org/force-conjointe-du-g-5sahel-communique-de-presse/>
- 51 Blog Lignes de défense/Ouest France, « La Force conjointe du G5 Sahel, future victime collatérale d'un retrait français du Mali ? », 17 février 2022. <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/16/02/2022/force-du-g-5sahel22814-.html>
- 52 Le Point, « Mali : L'Union européenne suspend ses formations aux forces armées », 13 avril 2022. L'Union européenne a annoncé en avril 2022 la fin d'EUTM Mali (qui a dispensé formations et entraînements militaires à plus de 15.000 membres des FDS depuis 2013), conséquence de l'arrivée de personnel militaire russe au Mali et du retrait de la force française Barkhane. Les formations aux droits humains et au droit international humanitaire continueront cependant à être assurées <https://www.lepoint.fr/afrique/mali-l-union-europeenne-suspend-ses-formationen-aux-forces->

53 Ces formations doivent intégrer les Principes de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés (2007). Voir France Diplomatie, « Les Principes et Engagements de Paris, qu'est-ce que c'est ? », janvier 2022. <https://diplomatie.gouv.fr/politique-etrangere-de-la-france/droits-de-l-homme/droits-des-enfants/conference-protégeons-les-enfants-de-la-guerre-21-fevrier2017-/article/les-principes-et-engagements-de-paris-qu-est-ce-que-c-est>

54 L'UE ne dispose d'aucun mécanisme de contrôle systématique permettant de vérifier si les unités qu'elle forme ont commis des violations des droits. Voir The New Humanitarian, « No strings attached? How Europe's military support for Mali closes its eyes to abuses », 26 août 2021. <https://www.thenewhumanitarian.org/investigations/26/8/2021/Europe-military-alliance-Sahel-Mali>

55 Secrétaire général de l'ONU, « Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes », mars 2013. https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/SP/AMeetings/20thsession/IdenticalLetterSG25Feb2013_fr.pdf

Pilier 2

56 Au Burkina Faso, le Premier ministre de transition Albert Ouédraogo, s'est fixé pour mission, le 4 avril 2022, de renforcer l'efficacité de l'action militaire et d'améliorer la collaboration entre les FDS, les Volontaires pour la défense de la patrie et les populations. Voir Anadolu Agency, « Burkina Faso : le PM présente une feuille de route axée sur la lutte contre le terrorisme », 4 avril 2022. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/burkina-faso-le-pm-pr%C3%A9sente-une-feuille-de-route-ax%C3%A9e-sur-la-lutte-contre-le-terrorisme/2554752>. Les autorités de transition ont également annoncé le recrutement exceptionnel de 3000 nouveaux soldats. Voir Lepays.bf, « Recrutement exceptionnel au profit de l'armée burkinabè : le problème d'effectif est-il l'arbre qui cache la forêt ? », 18 avril 2022. <https://lepays.bf/recrutement-exceptionnel-au-profit-de-larmee-burkinabe-le-probleme-deffectif-est-il-larbre-qui-cache-la-foret/>

Au Mali, les autorités de transition ont engagé en décembre 2021 une campagne offensive, en partenariat avec des forces russes, « de recherche et de destructions des terroristes et de leurs sanctuaires dans le cadre du Plan Maliko et de l'Opération Kéléti », sur laquelle la Direction des relations publiques (DIRPA) des FAMA communique régulièrement. Voir Etat-major des Armées du Mali, Communiqué N12_030° avril 2022. https://www.fama.hostdus.com/wp-content/uploads/04/2022/Communique-N%C2%B2022_04_12_0030_EMGA.pdf

Au Niger, les dépenses de sécurité représentent 14 % du budget de l'Etat. Les effectifs de l'armée sont passés de 000 10 à 000 30 en 10 ans (dont un tiers engagé contre les groupes armés), avec un objectif de 000 50 d'ici 2025. Voir Le Monde (Christophe Châtelot), « Le Niger entre menace djihadiste et insécurité alimentaire », 20 avril 2022. https://www.lemonde.fr/afrique/article/20/04/2022/le-niger-entre-menace-djihadiste-et-insecurite-alimentaire_3212_6122842.html

57 Ce dialogue, recommandé par la Conférence nationale d'Entente de 2017 et par le Dialogue national inclusif de 2019, a été préconisé par les gouvernements successifs d'Ibrahim Boubakar Keita sans véritablement prendre forme.

58 RFI (David Baché), « Moctar Ouane, 1er ministre du Mali: dialogue avec les jihadistes « en cours » en « prolongement de l'action militaire » », 3 décembre 2020. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/-20201203moctar-ouane-1-er-ministre-du-mali-dialogue-avec-les-jihadistes-en-cours-en-prolongement-de-l-action-militaire>

59 France 24, « Désaccord entre la France et le Mali sur des pourparlers avec les jihadistes », 26 octobre 2020. <https://www.france24.com/fr/afrique/-20201026d%C3%A9saccord-entre-la-france-et-le-mali-sur-des-pourparlers-avec-les-jihadistes>

60 Cabinet du Premier ministre, « Plan d'action du Gouvernement de Transition 2022-2021 », juillet 2021, p. 22 : https://primature.ml/wp-content/uploads/09/2021/PAG-22-21-TRANSITION-V-26-07-2021-2Bon_Compresse.pdf

61 Anadolu Agency, « Mali : le Haut conseil Islamique négociera avec Iyad Ag Ghaly et Amadou Kouffa », 19 octobre 2021. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-le-haut-conseil-islamique-n%C3%A9gociera-avec-iyad-ag-ghaly-et-amadou-kouffa/2396665>

62 TV5 Monde (Christian Eboulé), « Djihadisme au Mali : des négociations sont-elles possibles ? », 25 octobre 2021. <https://information.tv5monde.com/afrique/djihadisme-au-mali-des-negociations-sont-elles-possibles429909->

63 International Crisis Group (ICG), « Mali : créer les conditions du dialogue avec la coalition jihadiste du GSIM » 10 décembre 2021. <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/-306mali-enabling-dialogue-jihadist-coalition-jnim>

64 The New Humanitarian, « Parler ou pas avec les djihadistes, le dilemme sahélien », 16 décembre 2021. <https://www.thenewhumanitarian.org/fr/16/12/2021/parler-ou-pas-avec-les-djihadistes-le-dilemme-sahelien>

65 TV5 Monde, « Burkina Faso : Le Président de la transition appelle au dialogue avec les groupes armés », 4 avril 2022. <https://information.tv5monde.com/afrique/burkina-faso-le-president-de-la-transition-appelle-au-dialogue-avec-les-groupes-armes451553-> Voir aussi : Le Monde (Sophie Douce), « Au Burkina Faso, le difficile dialogue avec les groupes djihadistes », 2 mai 2022. https://www.lemonde.fr/afrique/article/02/05/2022/au-burkina-faso-le-difficile-dialogue-avec-les-groupes-djihadistes_3212_6124497.html

66 LeFaso.net, « Gestion de la crise sécuritaire : « Ce n'est pas le gouvernement qui négocie avec les groupes armés terroristes », informe le ministre d'Etat, Yéro Boly », 13 avril 2022. <https://lefaso.net/spip.php?article112628> Voir aussi The New Humanitarian (Sam Mednick) « Burkina Faso to support local talks with jihadists: A Q&A with the minister of reconciliation », avril 2022. <https://www.thenewhumanitarian.org/interview/27/04/2022/dialogue-with-jihadists-interview-with-burkina-fasos-minister-of-reconciliation>

67 Coalition citoyenne pour le Sahel, « Sahel : Ce qui doit changer. Pour une nouvelle approche centrée sur les besoins des populations - Recommandations de la Coalition citoyenne pour le Sahel », avril 2021, page 19 <https://www.sahelpeoplescoalition.org/rapport-sahel-ce-qui-doit-changer>

68 International Crisis Group (ICG), « Frontière Niger-Mali : mettre l'outil militaire au service d'une approche politique », 12 juin 2018. <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/mali/-261frontiere-niger-mali-mettre-loutil-militaire-au-service-dune-approche-politique>

69 Le Monde (Christophe Châtelot), « Mohamed Bazoum : « Le G5 Sahel a du plomb dans l'aile » », 2 avril 2022. https://www.lemonde.fr/afrique/article/02/04/2022/mohamed-bazoum-le-g-5sahel-a-du-plomb-dans-l-aile_3212_6120313.html Voir aussi : VOA via AFP, « Au Niger, la stratégie du dialogue avec les jihadistes pour retrouver la paix », 18 mars 2022. <https://www.voaafrique.com/a/au-niger-la-strat%C3%A9gie-du-dialogue-avec-les-jihadistes-pour-retrouver-la-paix/6490784.html>

70 VOA via AFP, « Au Niger la stratégie du dialogue avec les jihadistes pour retrouver la paix », *ibid.*

71 Studio Kalangou, « Le parlement nigérien autorise le redéploiement de Barkhane et Takuba », 23 avril 2022. <https://www.studiokalangou.org/-71024parlement-nigerien-autorise-redeploiement-barkhane-takuba>

72 The New Humanitarian, « 'We accept to save our lives': How local dialogues with jihadists took root in Mali », 4 mai 2022. https://www.thenewhumanitarian.org/analysis/04/05/2022/survival-pacts-how-dialogues-with-jihadists-took-root-in-mali?utm_source=The+New+Humanitarian&utm_campaign=6888786fa-0EMAIL_CAMPAIGN_06_05_2021_Weekly&utm_medium=email&utm_term=0_d842d6888786-98289fa75588413-0

73 International Crisis Group (ICG), « Mali : créer les conditions du dialogue avec la coalition jihadiste du GSIM », *op.cit.* « L'option du dialogue mérite d'être explorée en dépit de nombreux obstacles [...]. Force est de constater que l'approche actuelle ne fonctionne pas : sans un changement de braquet, la population du pays restera otage de violents affrontements entre insurgés et forces de sécurité ».

74 Institut d'études de sécurité (Hassane Koné et Ornella Moderan), « Dialoguer avec les djihadistes : enseignements mauritaniens pour le Sahel », 28 mars 2022. <https://issafrica.org/fr/iss-today/dialoguer-avec-les-djihadistes-enseignements-mauritaniens-pour-le-sahel>

Sahel : Ce qui a changé | Rapport de suivi de la Coalition citoyenne pour le Sahel

- 75 Blog Médiapart par Amadou Bal BA, « Mali Choguel MAIGA, axes Transition », 2 août 2021. <https://blogs.mediapart.fr/amadouba19gmailcom/blog/020821/mali-choguel-maiga-axes-transition-par-amadou-bal-ba>
- 76 Bamako.fr, « Loi de programmation militaire : L'État recouvre des milliards de F CFA », 6 avril 2022. <http://news.abamako.com/h/268678.html>;
- 77 Afrique XXI, « Paris-Bamako, les non-dits de la passe d'arme », 12 novembre 2021. <https://afriquexxi.info/article4878.html>
- 78 Le Monde (Cyril Bensimon), « Au Mali : la « mort programmée » de Soumeylou Boubèye Maïga », 11 avril 2022. https://www.lemonde.fr/afrique/article/11/04/2022/au-mali-la-mort-programmee-de-soumeylou-boubeye-maiga_3212_6121705.html
- 79 Twitter de Mohamed Bazoum, « Une trentaine de hauts cadres de l'Etat, coupables de malversation ou détournement, croupissent actuellement en prison et y resteront longtemps... », 10 avril 2022. https://twitter.com/mohamedbazoum/status/1513074603119288323?s=20&t=0lj77GCX_rzAK3tP9huJiA
- 80 ActuNiger.com, « MDN Gate : l'État renonce à se constituer partie civile, l'affaire gérée à l'amiable ! », 28 décembre 2021. <https://www.actuniger.com/societe/-17785mdn-gate-l-etat-renonce-a-se-constituer-partie-civile-l-affaire-geree-a-l-amiable.html>
- 81 Jeune Afrique, « Niger – Détournements au ministère de la Défense : « L'État fera toute la lumière sur ce qui s'est passé » », 10 janvier 2022. <https://www.jeuneafrique.com/1292843/politique/niger-detournements-au-ministere-de-la-defense-letat-fera-toute-la-lumiere-sur-ce-qui-sest-passe/>
- 82 Jeune Afrique, « Niger – Mohamed Bazoum : « Les dirigeants maliens ont tout intérêt à nous écouter » », 25 octobre 2021. <https://www.jeuneafrique.com/1251322/politique/niger-mohamed-bazoum-les-dirigeants-maliens-ont-tout-interet-a-nous-ecouter/>
- 83 CENEZO, « Niger : La CENOZO appelle la justice à relâcher le journaliste Moussa Aksar », 13 mars 2022. <https://cenozo.org/niger-la-cenozo-appelle-la-justice-a-relaxer-le-journaliste-moussa-aksar/>
Voir aussi : Afrique Media, « Niger : soutien de la presse au journaliste d'investigation Moussa Aksa », 13 avril 2021. <https://afriquemediatv/13/04/2021/niger-soutien-de-la-presse-au-journaliste-d-investigation-moussa-aksar/>
- 84 LeFaso.net, « Burkina : Paul Henri Damiba ordonne une vaste opération de contrôle de la gestion dans l'administration publique », 2 mars 2022. <https://lefaso.net/spip.php?article111607>
- 85 WakatSéra (Daouda Zongo), « Burkina : l'audit de la défense et de la sécurité en cours de lancement », 11 avril 2022. <https://www.wakatsera.com/burkina-laudit-de-la-defense-et-de-la-securite-en-cours-de-lancement/>
- 86 LeFaso.net, « Burkina : Le REN-LAC demande l'audit des secteurs ministériels de la sécurité et de la défense », 25 février 2022. <https://lefaso.net/spip.php?article111477>
- 87 LibreInfo (Tatiana Kaboré), « Burkina : le CISC souhaite un audit sur la gestion de la commande publique du ministère de la défense », 23 décembre 2021. <https://libreinfo.net/burkina-le-cisc-souhaite-un-audit-sur-la-gestion-de-la-commande-publique-du-ministere-de-la-defense/>
- 88 LeFaso.net, « Inata ! : La grande honte de la grande muette ! », 23 novembre 2021. <https://lefaso.net/spip.php?article109233>
- 89 Le Monde (Sophie Douce), « Au Burkina Faso, l'armée en plein doute face aux attaques terroristes », 8 décembre 2021. https://www.lemonde.fr/afrique/article/08/12/2021/dans-l-armee-burkinabee-beaucoup-preferent-demissionner-que-d-etre-envoyes-a-l-abattoir_3212_6105179.html
- 90 Le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, s'est prononcé en avril 2021 pour une conditionnalité des aides européennes : « Il y a eu des détournements de fonds, sans doute [...]. Il faut continuer à aider tout en étant exigeant sur la manière dont ces ressources seront employées [...] avec des objectifs de résultats vérifiables », a-t-il déclaré. Voir Le Monde, « Josep Borrell : « Au Sahel, nous avons peut-être signé trop de chèques en blanc », 28 avril 2021. https://www.lemonde.fr/afrique/article/28/04/2021/josep-borrell-au-sahel-nous-avons-peut-etre-signe-trop-de-cheques-en-blanc_3212_6078353.html

Pilier 3

- 91 Données issues de l'UNHCR/R4Sahel - Coordination platform for forced displacements in Sahel. <https://data2.unhcr.org/en/situations/sahelcrisis>
- 92 CONASUR, « Enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso », 31 mars 2022. <https://data2.unhcr.org/fr/documents/details/92438>
- 93 NRC, "Burkina Faso: Second biggest spike in displacement since crisis began", 10 mars 2022. <https://www.nrc.no/news/2022/march/burkina-faso-second-biggest-spike-in-displacement-since-crisis-began/>
- 94 3 femmes sur 4 se disent survivantes de violences, selon les données recueillies par les cliniques mobiles de Médecins du Monde au Burkina Faso.
- 95 Selon le Global Humanitarian Overview 2022 d'OCHA, regroupant 7,5 millions de personnes au Mali, 3,5 millions au Burkina Faso et 3,7 millions au Niger. <https://hum-insight.info/>
- 96 Données issues du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA), consulté en mai 2022 <https://www.food-security.net/visualise/>
Voir aussi CICR, « Sahel : la crise alimentaire exacerbée par le conflit va encore s'aggraver pendant la période de soudure », mai 2022. <https://www.icrc.org/fr/document/sahel-la-crise-alimentaire-exacerbee-par-le-conflit-va-encore-saggraver-pendant-la-période>
- 97 MSF, « Niger : vers une crise nutritionnelle de grande ampleur », 3 mars 2022. <https://www.msf.fr/actualites/niger-vers-une-crise-nutritionnelle-de-grande-ampleur>
- 98 OCHA, « Burkina Faso, Mali et Ouest du Niger : Aperçu humanitaire », 29 novembre 2021. https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bfa_mli_ner_humanitarian_snapshot_fr_20211129.pdf
Un total de 4975 écoles étaient fermées au 29 novembre 2021 au Mali, Burkina Faso et dans l'ouest du Niger, contre 3891 en novembre 2020, soit une augmentation de %28.
Au Burkina Faso, 3280 écoles étaient fermées fin 2021, affectant ainsi 000 511 enfants, contre 2169 écoles fermées fin 2020 pour 000 307 enfants déscolarisés, soit une augmentation de %66. Au Mali, plus de 1640 écoles étaient fermées fin 2021, affectant près de 2,9 millions d'enfants, contre 1261 écoles fermées fin 2020, privant d'éducation 700 338 enfants.
- 99 OCHA, « Burkina Faso : Aperçu de la situation humanitaire », 31 décembre 2020. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/bfa_apercu_de_la_situation_humanitaire_1_26012020.pdf
- 100 OCHA, « Burkina Faso : Aperçu de la situation humanitaire », 31 décembre 2021. <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-aperu-de-la-situation-humanitaire-au-31-d-cembre#2021->
- 101 « Table ronde ministérielle sur la crise humanitaire au Sahel central, rapport d'évaluation », octobre 2021. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/central_sahel-mrt-stocktakingreport202111-fr0_2.pdf

- 102 Données issues du Financial Tracking Service d'OCHA et des Plans de Réponse Humanitaire. <https://fts.unocha.org/appeals/1037/summary> et <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/west-and-central-africa/west-and-central-africa-regional-funding-status>
- 103 Données issues du Financial Tracking Service d'OCHA. <https://fts.unocha.org/>
Les pourcentages représentent la proportion moyenne sur les 3 pays, des financements alloués aux ONG locales par rapport au financement total reçu. Par exemple, pour le Mali, 929 559 USD ont été attribués aux ONG nationales en 2021 sur un financement total de 077 725 327 USD (%0,2). En 000 385 ,2020 USD avaient été alloués aux ONG nationales, sur un total de %0,1) 565 051 297).
- 104 Si les financements octroyés aux agences des Nations unies présentent certains avantages en termes d'échelle, de coordination et de nombre de contrats gérés par les bailleurs, ils impliquent aussi un plus grand nombre d'intermédiaires et donc une portion moins importante de l'aide parvenant aux bénéficiaires.
- 105 Inter-Agency Standing Committee, « Le "Grand Bargain" dans les opérations humanitaires », novembre 2020. <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/5%2F11-2020BFR5%D20%Le%20%C%2ABGrand%20Bargain%C%2BB%20dans%20%les%20op%C%3A9rations%20humanitaires%20%E2%93%80%2Novembre2020%20.pdf>
- 106 Sur les effets bénéfiques de la localisation de l'aide, voir l'exemple de la Syrie et de l'Ukraine dans ODI, « Holding the keys : humanitarian access and local organisations », janvier 2018. <https://odi.org/publications/-11023holding-keys-humanitarian-access-and-local-organisations>
Voir aussi les lignes directrices d'OCHA sur un financement flexible de la réponse humanitaire, 31 mars 2020. <https://interagencystandingcommittee.org/other/interim-key-messages-flexible-funding-humanitarian-response-and-covid19->
- 107 Sécurité alimentaire, nutrition, EHA, abris/NFI, santé, protection, éducation, et pilier spécifique genre/violences basées sur le genre (VBG).
- 108 NRC, "Burkina Faso: Second biggest spike in displacement since crisis began" op.cit. <https://www.nrc.no/news/2022/march/burkina-faso-second-biggest-spike-in-displacement-since-crisis-began/>
- 109 Médecins du Monde, « Hausse des déplacements au Burkina Faso », 11 mars 2022. <https://www.medecinsdumonde.org/fr/actualites/afrique/11/03/2022/hausse-des-deplacements-au-burkina-faso>
- 110 Mesures de succès fixées par la Coalition Citoyenne pour le Sahel dans le rapport « Sahel : Ce qui doit changer », avril 2021, p.26. <https://www.sahelpeoplescoalition.org/rapport-sahel-ce-qui-doit-changer>
- 111 Voir les ressources de l'Inter-Agency Working Group on Reproductive Health in Crises - Minimum Initial Service Package (MISP). <https://iawg.net/resources/minimum-initial-service-package-misp-resources>
- 112 FIDH, « Niger : Un décret de plus, une liberté fondamentale de moins », 7 avril 2022. <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/niger/niger-un-decret-de-plus-une-liberte-fondamentale-de-moins>
- 113 L'ancien Secrétaire général de la Croix-Rouge burkinabè est en charge de l'action humanitaire depuis mars 2022 dans le gouvernement de transition, avec un périmètre restreint. Voir Agence d'information du Burkina, « Salimata Nébié et Lazare Zoungrana installés ministres du Genre, et de la Solidarité Nationale », 12 mars 2022. <https://www.aib.media/12/03/2022/salimata-nebie-et-lazare-zoungrana-installes-ministres-du-genre-et-de-la-solidarite-nationale/>
- 114 Mesures de succès fixées par la Coalition Citoyenne pour le Sahel dans le rapport « Sahel : Ce qui doit changer », avril 2021, p.28. <https://www.sahelpeoplescoalition.org/rapport-sahel-ce-qui-doit-changer>
- 115 CARE France et 12 autres ONG, « Mali. Les nouvelles sanctions risquent d'aggraver la crise humanitaire », 19 janvier 2022. <https://www.carefrance.org/actualites/mali-sanctions-crise-humanitaire/>

Pilier 4

- 116 Coalition citoyenne pour le Sahel, « Sahel : Ce qui doit changer », avril 2021. <https://www.sahelpeoplescoalition.org/>
- 117 Le gouvernement malien « ne ménage aucun effort pour lutter contre l'impunité et pour la protection des droits humains [...] malgré les nombreux défis » assurait, Issa Konfouro, représentant permanent du Mali auprès de l'ONU, le 29 octobre 2021 devant le Conseil de sécurité <https://www.un.org/press/fr/2021/cs14684.doc.htm>
- 118 Le Quotidien, « Rapport – Alioune Tine sur la situation au Mali : « La violence s'est répandue si rapidement qu'elle met en péril la survie même de l'Etat » », 31 mars 2022. <https://lequotidien.sn/rapport-alioune-tine-sur-la-situation-au-mali-la-violence-sest-repandue-si-rapidement-quelle-met-en-peril-la-survie-meme-de-letat/>
- 119 Association malienne des droits de l'Homme (AMDH), Compte-rendu d'audience [Document non publié]. Voir aussi : Libération (Mattéo Maillard), « Justice. Au Mali, un pas en avant contre l'impunité des crimes militaires », 12 novembre 2021. https://www.liberation.fr/international/afrique/au-mali-un-pas-en-avant-contre-limpunite-des-crimes-militaires20211112-_B5NYIEQTTZC35GHJXBXNH7DNTU/
- 120 Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, « 2021 Annual Report on Human Rights and Democracy in the world ». <https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/20%2021Annual%20Report%20on%20Human%20Rights%20and%20Democracy%20in%20the%20World%20-%20Report%20by%20the%20European%20Union%20High%20Representative.pdf>
L'Union européenne, qui apporte un appui technique et matériel à la justice militaire malienne à travers sa Mission de renforcement des capacités au Mali (EUCAP Sahel Mali) a salué un « événement marquant dans la lutte contre l'impunité et la promotion des droits humains », p 158
- 121 Amnesty International, « Mali. Des crimes sans coupables – Analyse de la réponse judiciaire aux crimes liés au conflit dans le centre », 13 avril 2022. Page 58 <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/04/2022/8/AFR3751922022FRENCH.pdf>
- 122 Twitter des Forces Armées Maliennes, « Communiqué du cabinet du Procureur de la République », 6 avril 2022. https://twitter.com/FAMa_DIRPA/status/1511818836193988609?s=20&t=-l3SE84IRyYwMAQYF2cUmQ
La veille de cette annonce, l'État-major général des armées avait dénoncé « allégations infondées d'exactions sur les populations civiles » et « magnifié le professionnalisme des FAMa dans la conduite de cette opération » Voir : Twitter des Forces Armées Maliennes, "Communiqué N027 de l'État-major général des armées", 5 avril 2022. https://twitter.com/FAMa_DIRPA/status/1511406020379267075/photo/1
- 123 Site officiel des Forces Armées Maliennes, « DIRPA : Le directeur de la justice Militaire édifie la presse sur les missions de son service », 4 novembre 2021. <https://www.fama.hostdus.com/04/11/2021/dirpa-le-directeur-de-la-justice-militaire-edifie-la-presse-sur-les-missions-de-son-service/>
- 124 Amnesty International, « Mali. Des crimes sans coupables ». Op. cit. Page 59 <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/04/2022/8/AFR3751922022FRENCH.pdf>
- 125 Entretien d'Amnesty International avec procureur et substituts, tribunal militaire de Bamako. Op. cit.
- 126 Maliweb.net, "Cour d'assises de Mopti : 12 assaillants de Koulogon-Peulh condamnés à la peine de mort et à 500 millions de F CFA d'amende par contumace", 10 juillet 2021. <https://www.maliweb.net/faits-divers/cour-dassises-de-mopti-12-assaillants-de-koulogon-peulh-condamnes-a-la-peine-de-mort-et-a-500-millions-de-f-cfa-damende-par-contumace2935405-.html>

- 127 En mai 2019, un rapport de l'ONU avait établi que les assaillants, des chasseurs traditionnels « dozos » à majorité dogons et bambaras, avaient exclusivement ciblé des membres de la communauté peule. Voir MINUSMA/HCNUDH, "Rapport sur les abus des droits de l'Homme commis dans le village de Koulogon-Peul, commune de Koulogon-Habe, cercle de Bankass, région de Mopti, le 1er janvier 2019 <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Countries/ML/RapportKoulogon.pdf>
- 128 Résolution 2022) 278) du Conseil de sécurité, "Situation au Mali. Rapport du Secrétaire général", 30 mars 2022. Voir paragraphe 53 <https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n2229311.pdf>
- 129 FIDH, "Procès Sanogo : un recours à la loi d'entente nationale qui envoie un mauvais signal aux victimes", 19 mars 2021. <https://www.fidh.org/fr/regions/afrique/mali/proces-sanogo-un-recours-a-la-loi-d-entente-nationale-qui-envoie-un>
- 130 Burkina 24 (Alice Suglimani Thiombiano), "Sécurité au Burkina Faso : les forces spéciales formalisées", 10 juin 2021. <https://burkina24.com/10/06/2021/securite-au-burkina-faso-les-forces-speciales-formalisees/>
- 131 LeFaso.net, "Création de Forces spéciales : Des organisations redoutent un escadron de la mort", 16 juin 2021. <https://lefaso.net/spip.php?article105528>
- 132 Coalition citoyenne pour le Sahel, "La Coalition citoyenne pour le Sahel rappelle les gouvernements à leurs engagements en matière de protection des civils et de lutte contre l'impunité", 24 juin 2021. <https://www.sahelpeoplescoalition.org/declaration-juin2021->
- 133 Résolution 2022) 2542) du Parlement européen, "Crise politique au Burkina Faso", 17 février 2022. Voir article 12 https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA0051-2022-9_FR.pdf
- 134 HRW, "Burkina Faso. Evénements de 2021". <https://www.hrw.org/fr/world-report/2022/country-chapters/380835>
- 135 VOA Afrique (Kader Traoré), "Premières condamnations de personnes jugées pour terrorisme au Faso", 11 août 2021. <https://www.voafrique.com/a/premi%C3%A8res-condamnations-de-personnes-jug%C3%A9es-pour-terrorisme-au-faso/5998609.html>
- 136 HRW (Lauren Seibert), "Au Burkina Faso, des auteurs d'une attaque contre une école ont dû répondre leurs actes", 7 septembre 2021. <https://www.hrw.org/fr/news/07/09/2021/au-burkina-faso-des-auteurs-d-une-attaque-contre-une-ecole-ont-du-repondre-de-leurs>
- 137 Parmi ces dossiers, figurent ceux de plus d'une dizaine d'enfants détenus de manière préventive au sein de la prison de haute sécurité, en contradiction avec les normes nationales ainsi que les engagements régionaux et internationaux auxquels a souscrit le Burkina Faso.
- 138 Le Monde, "Abou Fadima, premier djihadiste condamné au Burkina Faso : « Mon cœur est devenu dur »", 26 octobre 2021. https://www.lemonde.fr/afrique/article/26/10/2021/je-ne-crois-pas-en-la-justice-abou-fadima-premier-djihadiste-condamne-au-burkina-faso_3212_6099976.html
- 139 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'Homme, "Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme ouvre un bureau national au Burkina Faso", 6 octobre 2021. <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/10/2021/un-human-rights-office-open-country-office-burkina-faso>
- 140 Le bureau n'était toujours pas opérationnel en mai 2022 mais une mission du HCNUDH a été menée dans le pays de février à avril 2022 et a bénéficié de l'assistance, notamment, du Mouvement burkinabè des droits de l'Homme et des peuples (MBDHP).
- 141 CNDH Niger, "Rapport de mission d'enquête, d'investigation, de vérification et d'établissement des faits relatifs aux allégations portant sur la disparition de 102 personnes dans le département d'Ayorou, région de Tillabéri", septembre 2020. [https://cndh-niger.org/images/pdf/Rapport_Final_Mission_Investigation_Inates_Ayorou_-2020CNDH-REPPAD-Last2_\(2\)20%.pdf](https://cndh-niger.org/images/pdf/Rapport_Final_Mission_Investigation_Inates_Ayorou_-2020CNDH-REPPAD-Last2_(2)20%.pdf)
- 142 Interrogée par le Comité de l'ONU sur les disparitions forcées sur l'avancement de l'enquête, une délégation de hauts responsables nigériens a éludé la question, selon le compte rendu de la séance. Voir : ONU, "Niger : le Comité des disparitions forcées exprime ses préoccupations s'agissant d'enlèvements par des groupes armés et le rôle des tribunaux militaires dans les affaires de disparitions forcées", 30 mars 2022. <https://www.ungeneva.org/fr/news-media/meeting-summary/03/2022/dialogue-niger-experts-committee-enforced-disappearances-ask>
- 143 Réponse officielle non publiée des autorités nigériennes à Amnesty International, suite à la publication du rapport "Niger : 'Je n'ai plus rien à part moi-même'", septembre 2021. <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr2021/4627/43/fr/>
- 144 HRW, "Niger : Le nouveau gouvernement devrait enquêter sur les massacres", 5 mai 2021. <https://www.hrw.org/fr/news/05/05/2021/niger-le-nouveau-gouvernement-devrait-enqueter-sur-les-massacres>
- 145 The Guardian, "Russian mercenaries linked to civilian massacres in Mali", 4 mai 2022. <https://www.theguardian.com/world/2022/may/04/russian-mercenaries-wagner-group-linked-to-civilian-massacres-in-mali>
- 146 Arabnews, "Mali : les Russes présentés comme des instructeurs de plus en plus nombreux", 8 janvier 2022. <https://www.arabnews.fr/node/189821/international>
- 147 Gouvernement du Canada, "Déclaration commune sur le déploiement du groupe Wagner au Mali", 23 décembre 2021. <https://www.canada.ca/fr/affaires-mondiales/nouvelles/12/2021/declaration-commune-sur-le-dploiement-du-groupe-wagner-au-mali.html>
- 148 DakarActu, "Wagner présent au Mali, en Libye, sur une "base commerciale" (Lavrov)", 3 mai 2022. https://www.dakaractu.com/Wagner-present-au-Mali-en-Libye-sur-une-base-commerciale-Lavrov_a218145.html?com
- 149 MINUSMA - Division des droits de l'Homme et de la protection, "Rapport sur l'incident de Bounty du 3 janvier 2021", op. cit. https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/rapport_final_bounty_bounty9.pdf
- 150 Maliweb, "Bombardement à Bounty : Un rapport de l'ONU accuse Barkhane d'avoir commis une bavure. L'armée française maintient sa version des faits", op. cit. <https://www.maliweb.net/nations-unies/bombardement-a-bounty-un-rapport-de-lonu-accuse-barkhane-davoir-commis-une-bavure-larmee-francaise-maintient-sa-version-des-faits2923034-.html>
- 151 TV5 Monde, « Après leur indemnisation, des familles des victimes de Téra veulent tourner la page », 22 mai 2022. <https://information.tv5monde.com/video/niger-apres-leur-indemnisation-des-familles-des-victimes-de-tera-veulent-tourner-la-page>
- 152 Force conjointe du G5 Sahel, Communiqué de presse, 3 avril 2021. <https://www.g5sahel.org/force-conjointe-du-g-5sahel-communique-de-presse/>
- 153 Notamment lors du sommet du G5 Sahel de N'Djamena en février 2021. Voir site de l'Elysée, "Communiqué final du sommet de N'djamena", 16 février 2021, paragraphe 27. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/16/02/2021/communique-final-du-sommet-de-ndjamena>
- 154 Le Président du Niger s'est engagé à demander au parlement d'augmenter le budget de fonctionnement de la CNDH, qui est actuellement de 380.000 F CFA (580 euros), a indiqué le ministre de la Justice, lors d'une audition devant le Comité des disparitions forcées de l'ONU en mars 2022. Voir ONU, "Niger : le Comité des disparitions forcées exprime ses préoccupations s'agissant d'enlèvements par des groupes armés et le rôle des tribunaux militaires dans les affaires de disparitions forcées", op. cit. <https://www.ungeneva.org/fr/news-media/meeting-summary/03/2022/dialogue-niger-experts-committee-enforced-disappearances-ask>

- 155 Recommandation également formulée par CARE France, Oxfam, CCFD Terre Solidaire, Secours Catholique et Tournons la Page dans le Manifeste pour une refondation de la politique de la France au Sahel. Voir « France-Sahel : l'heure de rebattre les cartes », février 2022. https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/04/2022/Manifeste_PolitiqueSahelienne_v5.pdf
- 156 Synthèse du rapport de la rentrée 2022-2021 des Juridictions du Burkina Faso, "Thème : la contribution du Pouvoir judiciaire à la lutte contre le terrorisme", 10 janvier 2021. <http://www.justice.gov.bf/wp-content/uploads/10/2021/Synthese-du-rapport-de-la-rentree-2022-2021-des-juridictions-du-Burkina-Faso.pdf>
- 157 Au Burkina Faso, il y a eu de rares exemples, en 2011, de policiers jugés par des tribunaux civils pour des traitements inhumains aggravés ayant entraîné la mort de civils.
- 158 Résolution 2022) 278) du Conseil de sécurité, "Situation au Mali. Rapport du Secrétaire général", op. cit. Voir paragraphe 50. <https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/n2229311.pdf>
- 159 HRW, "Burkina Faso. Évènements de 2020". <https://www.hrw.org/fr/world-report/2021/country-chapters/377478>
- 160 Synthèse du rapport de la rentrée 2022-2021 des Juridictions du Burkina Faso, "Thème : la contribution du Pouvoir judiciaire à la lutte contre le terrorisme", op. cit. <http://www.justice.gov.bf/wp-content/uploads/10/2021/Synthese-du-rapport-de-la-rentree-2022-2021-des-juridictions-du-Burkina-Faso.pdf>
- 161 Le Monde (Sophie Douce), "Abou Fadima, premier djihadiste condamné au Burkina Faso : "mon cœur est devenu dur", 26 octobre 2021. https://www.lemonde.fr/afrique/article/26/10/2021/je-ne-crois-pas-en-la-justice-abou-fadima-premier-djihadiste-condamne-au-burkina-faso_3212_6099976.html
- 162 Le Monde, « Des bombes à retardement » : au Burkina Faso, d'anciens détenus relâchés sans aucun suivi, 28 Octobre 2021. https://www.lemonde.fr/afrique/article/28/10/2021/des-bombes-a-retardement-au-burkina-faso-d-anciens-detenus-relaches-sans-aucun-suivi_3212_6100242.html
- 163 Amnesty International, « Mali. Des crimes sans coupables », op. cit. Voir page 40.
- 164 Amnesty International, « Niger. Les autorités doivent garantir les droits des détenus à la prison de haute sécurité de Koutoukallè », mars 2022. <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/03/2022/les-droits-des-detenus-a-la-prison-de-haute-securite-de-koutoukalle/>
- 165 Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples, « Directives et principes sur le droit à un procès équitable et à l'assistance judiciaire en Afrique, 2003 » <https://www.achpr.org/fr/legalinstruments/detail?id=38>
- 166 UNICEF, « Principes et Engagements de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés », 2007. <https://www.unicef.org/media/113636/file/UNI-Paris-Principles-and-Commitments-FAQ-FR21-.pdf>

LA COALITION CITOYENNE POUR LE SAHEL



PROTECTION. STRATÉGIE POLITIQUE. AIDE. JUSTICE.

sahelpeoplescoalition.org
Contact: sahelcoalitioncitoyenne@gmail.com

© Juin 2022 - Tous droits réservés